

Suisse

« Tout ça dans
une Poste
dirigée par un
socialiste... »
Des buralistes
racontent

Suisse

Au miroir de
la pauvreté.
Chômage,
précarité et
working poor

Retraites

Un projet
fantôme: la
rente AVS à
Fr. 3 000.-

Etats-Unis

Guantanamo:
un « goulag de
notre temps »

Allemagne

Elections du
18 septembre:
l'arbre
et la forêt

25 septembre: NON à une sous-enchère salariale et sociale accrue

Pour le droit
à la libre
circulation
mais à
travail-égal-
salaire-égal



Pourquoi être anticapitaliste ?

SOMMAIRE

Perspectives

OUI... à la politique des deux cercles! **2**

Ouvrir les yeux **2**

Actuel

NON à une sous-enchère salariale et sociale accrue **3**

Les propositions du NON **3**

L'accompagnement patronal quotidien **4**

Mesures d'accompagnement: croire au miracle? **4**

Les deux cercles et la xénophobie officielle **4**

«Clause guillotine» ou plan B? **4**

Suisse

«Tout ça dans une Poste dirigée par un socialiste...» **5**

Dossier

Pourquoi être anticapitaliste? Une contribution de Harry et Fred Magdoff **6-7**

Suisse

Au miroir de la pauvreté **8**

Un projet fantôme: la rente AVS à Fr. 3 000.- **9**

International

Guantanamo: un «goulag de notre temps» **10**

Ecouter•Voir•Lire

Paroles de bibis de Jocelyne Lemaire-Darnaud **11**

Bertrand avec D – «Le Balbizare» **11**

En bref **11**

Agenda **11**

Dernière

Allemagne: l'arbre et la forêt **12**

IMPRESSUM

La brèche
www.labreche.ch

redaction@labreche.ch
abonnement@labreche.ch
tél. 021 621 89 87
case postale, 1000 Lausanne 20
CCP 17-247469-2
Parution mensuelle

Abonnement annuel: Fr. 20.-
Abonnement de soutien: dès Fr. 50.-

Editeur responsable: J.-F. Marquis

Comité de rédaction:
Daniel Bonnard, Michela Boviolenta, Pierre-André Charrière, Denise Chervet, Carmen Crisan, Geneviève de Rham, Paolo Gilardi, Wyna Giller, Alain Gonthier, David Gyax, Robert Lochhead, Jean-François Marquis, Philippe Martin, Cécile Pasche, Alessandro Pelizzari, Roger Raemy, Lionel Roche, José Sanchez, Agostino Soldini, Charles-André Udry, Joël Varone, George Waardenburg, Urs Zuppinger, Guy Zurkinden.

La brèche est éditée par le Mouvement pour le socialisme (MPS). Les idées qui s'y expriment ne représentent cependant pas nécessairement le point de vue du MPS.

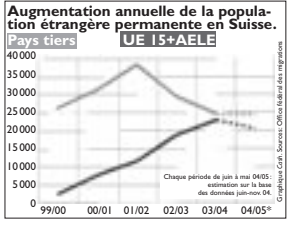
OUI... à la politique des deux cercles!

Quand les bonnes intentions anti-xénophobes facilitent la politique effectivement xénophobe.

CHARLES-ANDRÉ UDRY
Dans le camp du OUI pour la votation du 25 septembre, le patronat helvétique ne se gargarise pas avec les quelques slogans dits anti-xénophobes, dont la rabâcherie n'arrive pas à camoufler la vacuité. Selon une tradition ancrée, les employeurs visent à sélectionner la main-d'œuvre la plus apte à valoriser le capital. Autrement dit: créer les conditions d'une exploitation optimale du salarié; et cela alors que l'insertion des entreprises doit se restructurer en termes d'investissements directs (à l'Est ou en Asie) et selon une nouvelle chaîne de création de valeur (choisir ce qui est plus profitable de produire en Suisse et ce qui doit l'être ailleurs, directement ou par sous-traitance).

Ces objectifs n'apparaissent pas nécessairement dans la massive campagne de bourrage de crâne du Oui. Par contre, ils font surface dans des articles. Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse, les précise dans la *Neue Zürcher Zeitung*: «Déjà maintenant se manifeste le fait que les étrangers venant des pays de l'Union européenne (UE) augmentent et, par ce moyen, délogent les migrants plus difficilement intégrables, issus de pays plus lointains. Ensuite, les immigrés des pays de l'UE viennent avec des qualifications plus élevées que les migrants des Etats tiers [non-membres de l'UE]. Et enfin, le regroupement familial de ceux en provenance des pays de l'UE est aussi plus réduit, ce qui implique une croissance moindre de la population étrangère que par le passé. En cela la politique de migration va exactement dans la direction que la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) profile et elle est conforme à ce que l'économie suisse a besoin.» (25.08.05) L'hebdomadaire économique *Cash* (25.08.05) reprend ce thème, appuyé par un graphique (voir ci-contre): «Les accords sur la libre circulation avec les anciens Etats de l'UE ont eu depuis 2002 les effets désirés: l'immigration en pro-

vince des Etats non-membres de l'UE recule de manière significative.» Une chaude partisane UDC du OUI répète cette évidence: «Les Européens sont arrivés en plus grand nombre [dans le cadre des premiers accords bilatéraux], alors que les ressortissants des pays tiers sont en diminution. «C'est exactement ce que nous voulions!» rappelle la conseillère d'Etat bernoise Elisabeth Zölch» (*La Liberté*, 1.07.05). Tout s'emboîte donc: une «libre circulation» économiquement sélective des salarié-e-s avec l'UE des 25; une loi sur les étrangers (LEtr) emblématique de la xénophobie officielle; le durcissement de la pratique comme de la loi sur l'asile dont Christoph Blocher, partisan du oui, se vante; le maintien de nombreux types de permis facilitant la fragmentation du salariat, le permis L étant une version «améliorée» de celui de saisonnier¹.



Un humoriste juif disait: «A un problème complexe, il y a toujours une réponse simple et claire... mais fautive.» Ce discernement n'est pas à la portée de l'entendement des pasteurs. Toutefois, quelques hésitations auraient pu surgir, sous l'effet du tsunami d'unité nationale, au sein de ceux qui se définissent «à gauche toute». Les patrons, le samedi 27 août, avec une arrogance paternaliste, ont ouvert les portes de leurs entreprises pour offrir les «neuf heures». Cela devrait susciter

quelques interrogations. Les syndicats – même les plus assagis – ont difficilement accès à une entreprise de la métallurgie, pour ne pas citer celles de l'agroalimentaire. L'organisation des entreprises suisses (economicsuisse) finance les annonces publicitaires de la conseillère d'Etat à l'économie UDC Elisabeth Zölch, comme celles de son collègue social-démocrate de Bâle-Ville, Ralph Lewin (*Tages-Anzeiger*, 27.08.05). N'y a-t-il pas là l'illustration des traits les plus caricaturaux de la politique collégiale du Conseil fédéral?

Cette unité nationale va-t-elle renforcer la capacité du mouvement syndical à prendre ses distances et à affirmer son indépendance face aux «exigences de l'économie suisse»? «Exigences» qui servent à imposer toutes les contre-réformes. Poser la question c'est y répondre. D'ailleurs, n'a-t-on pas entendu le coprésident d'UNIA, Vasco Pedrina, le 29 août à Lausanne, vanter les mérites de l'industriel UDC Peter Spuhler, partisan du oui, car «il respecte la convention collective»? Une convention qui ne contient pas de salaire minimum et annualise le temps de travail. Un Spuhler politiquement à la pointe du combat néo-conservateur. Dans une telle conjoncture – celle d'un patronat à l'offensive, mais qui a besoin des accords bilatéraux – la possibilité existait de faire campagne pour des droits des salarié-e-s et, dès lors, dire NON. Car au centre des débats réels, la «question sociale» domine. Renoncer à cette bataille, revient à faciliter encore plus l'agencement qui se prépare: mesures d'accompagnement illusoires; mise en place d'un politique rétro-éc de deux cercles; imposition de la LEtr et durcissement de la LA5i.

1. Le permis L est attribué pour trois mois et un maximum de 364 jours à un travailleur, avec une possibilité de renouvellement d'une année par son patron. Ce qui met le travailleur dans une situation de dépendance très forte face à son employeur.

Ouvrir les yeux

Chaque jour, de nouveaux exemples illustrent ce que sont en train de devenir les rapports de travail, et le sens d'un NON le 25 septembre.

JEAN-FRANÇOIS MARQUIS
Un chantier comme tant d'autres. Au cœur de Lausanne. Il y a l'entreprise générale, des sous-traitants, et des sous-sous-traitants. De nombreux travailleurs viennent d'Allemagne. Ils ont fait 900 kilomètres. Non-payés. Dans quelques jours, ils repartiront. Ils ne savent pas où. «Nous sommes comme des gitans, qui voyagent à travers toute l'Europe.» Les ouvriers qualifiés du sous-sous-traitant touchent 10 à 12 euros de l'heure. Moins de la moitié du tarif conventionnel. A côté d'eux travaille un serrurier: il est payé au forfait, indépendamment du nombre d'heures. Il y a aussi un indépendant du second œuvre, Allemand lui aussi. Il explique qu'il y a 3 ou 4 ans il arrivait à facturer 35 euros de l'heure. Maintenant, c'est 23 euros. «Et la famille?»: on sait que le regroupement familial est présenté comme une grande avancée des Bilatérales. «Tu peux oublier!»: ces travailleurs allemands n'ont aucun doute, ils font partie des perdants du système. Voilà le pain quotidien dans la construction. En comparaison des autres branches, les contrôles y sont plus fréquents. Ils mettent en évidence des violations systématiques des droits des salarié-e-s. Mais dans un secteur où les échelons de la sous-traitance se multiplient presque à l'infini, les contrôles a posteriori sont perdants d'avance. Tous les ouvriers les savent. Il n'y a que des secrétaires syndicaux pour faire croire le contraire.

Ailleurs, c'est pire. Un exemple: l'imprimerie de l'Express est la plus importante du canton de Neuchâtel. Elle engage du personnel de nuit pour Fr. 1000.- à Fr. 1500.- de moins que les anciens. En même temps, le travail y a été massivement intensifié: le groupe Hersant concentre ses travaux pour la Suisse romande et la France voisine sur la rotative de Neuchâtel. C'est de toute évidence rentable. Cela fait 10 ans que cette imprimerie ne

reconnaît plus le contrat collectif de travail (CCT) de la branche. Une déclaration de force obligatoire aiderait à combattre cette dégringolade sociale. Les conditions légales sont réunies. Mais l'association patronale Viscom met son veto. Les mesures d'accompagnement n'y changeront rien. Face à ce type de situation, ceux qui déclarent: «Il n'y a qu'à intensifier l'action syndicale et les contrôles» se moquent des salarié-e-s. Ils savent parfaitement que, dans les entreprises, les salarié-e-s n'osent pas parler, de peur de perdre leur boulot, et que les syndicats sont invisibles. Les mesures d'accompagnement, soumises au vote le 25 septembre, ne modifieront pas la situation. Serge Gaillard et Daniel Oesch, secrétaires de l'Union syndicale suisse (USS), l'expliquaient en novembre 2003: «Tant que les membres des commissions d'entreprise ne seront que très mal protégés contre les licenciements, il est irréaliste de croire à l'efficacité des mesures [d'accompagnement].» Cette protection n'a pas progressé d'un iota. Mais Gaillard, lui, chante l'efficacité des mesures d'accompagnement.

«Il est temps pour l'Europe d'ouvrir ses portes. «Les contrôles sur les travailleurs migrants venant de l'Est doivent être levés.» C'est le titre d'un éditorial du *Financial Times* du 17 août 2005. «En France, en Allemagne et dans les autres pays du continent, les contrôles des travailleurs migrants ne sont qu'un fil de fer de restrictions imposées au marché du travail, qui sapent la compétitivité. Se contenter de lever les contrôles sur les immigrés venant de l'Est de l'Europe pourrait avoir pour effet de simplement gonfler le flux de travailleurs alimentant le marché non régulé du travail au noir. Ce qui est donc nécessaire, c'est un ensemble complet de mesures de déréglementation du marché du travail. [...] Si les entreprises basées en Europe veulent être compétitives à l'échelle globale, elles ont

besoin d'un accès flexible au travail, y compris des migrants. Sinon, elles investiront ailleurs et créeront des emplois hors d'atteinte des régimes de la vieille Europe réglementant le travail de manière restrictive. [...] Le fait de lever les contrôles sur les travailleurs migrants de l'Est de l'Europe ne suffira pas à lui seul à régler les problèmes économiques et démographiques du continent. Mais cela serait un signal puissant que l'Union européenne tient à la fois à la réunification du continent et au rajeunissement de son économie.»

«Tant que les membres des commissions d'entreprise ne seront que très mal protégés contre les licenciements, il est irréaliste de croire à l'efficacité des mesures [d'accompagnement].» S. Gaillard, USS, nov. 2003

La stratégie de secteurs décisifs des bourgeois européennes est exposée de manière transparente (et plus réaliste que les balivernes des eurobâtés): utiliser l'Union européenne pour constituer un marché du travail continental déréglementé, sur lequel pèse une armée industrielle de réserve (des dizaines de millions de chômeurs et de salariés précarisés) d'une ampleur sans précédent. Pour le patronat suisse, l'extension de ladite «libre circulation» est le moyen de pleinement profiter de ce «grand projet» des classes dominantes du Vieux continent. Pour les salarié-e-s voulant défendre leurs droits collectifs, il vaut mieux ouvrir les yeux. Et voter NON le 25 septembre.

NON à une sous-enchère salariale et sociale accrue

Pour le droit à la libre circulation mais à travail-égal-salaire-égal: c'est parce que nous prenons au sérieux cette exigence que nous appelons à voter NON le 25 septembre. Voici nos raisons.

MOUVEMENT POUR LE SOCIALISME
Le 25 septembre, deux objets – réunis dans un seul «paquet» – seront soumis au vote des citoyennes et des citoyens: 1° un accord avec l'Union européenne (UE à 25) pour l'extension de la libre circulation des salarié-e-s aux dix niveaux pays membres; 2° des dispositions prises par les Chambres fédérales censées assurer la «protection» des salarié-e-s suisses et immigrés contre la sous-enchère salariale et sociale. Ces dernières mesures sont appelées: «d'accompagnement» à l'extension élargie de la libre circulation.

«Aujourd'hui, le marché du travail est plus rigide et moins flexible qu'avec les mesures d'accompagnement.»

R. Stämpfli, président de l'Union patronale suisse

Le NON que nous prônons porte sur les «mesures d'accompagnement» proposés. En effet, elles sont inefficaces pour défendre la situation et les droits des salarié-e-s suisses comme des salarié-e-s immigrés, qui travaillent en Suisse ou qui y viendront.

Les grandes firmes et le patronat ont grand besoin de conclure les accords bilatéraux avec l'UE. Il faut utiliser cette occasion pour obliger les employeurs à accorder des droits s'appliquant, sans préconditions, à tous les salariés.

Un NON n'aboutit pas à créer deux catégories de salariés immigrés: celles et ceux qui peuvent déjà venir en Suisse (UE des 15), celles et ceux des 10 nouveaux pays. Le statut de ces derniers ne changera d'ailleurs pas avant 2011.

Un NON débouche simplement sur un *moratoire* concernant la libre circulation étendue entre la Suisse et l'UE des 25. Un second vote populaire devra alors être organisé. Et le OUI sera assuré si des «mesures d'accompagnement» efficaces sont proposées.

Les vrais gagnants du OUI

La Fédération des entreprises suisses (*economiesuisse*), l'UPS (Union patronale suisse) et l'USAM (Union suisse des arts et métiers), tout le patronat, dépensent quelque 10 millions pour une propagande trompeuse en faveur du OUI. Voilà qui suffit à éclairer qui seront

les vrais gagnants d'un OUI majoritaire.

Le chantage à l'emploi ainsi que la **pression accrue sur les salaires** sont des faits reconnus. Le patronat les pratique.

Le grand entrepreneur et conseiller fédéral Christoph Blocher, qui milite en faveur du OUI, déclare: «Dans certaines branches, comme dans le secteur des banques et des assurances, de l'ingénierie ou dans l'industrie, la pression sur les salaires devra bien s'exercer». (*Tages-Anzeiger*, 5.7.05)

Les exemples de baisse de salaires (ou d'augmentation du temps de travail sans hausse des salaires) se multiplient, dans le privé et le public. Aux CFF, la direction veut faire effectuer les travaux de nettoyage des wagons 20% meilleur marché (*Le Matin*,

1.7.05). MOPAC, le plus grand producteur suisse d'emballage (pour COOP, Migros, etc.), a imposé des baisses de salaires allant de 15% à 30%. **Celles et ceux qui ont refusé sont simplement licenciés!** Un des principaux dirigeants du syndicat UNIA admet sans trop d'émotion: «Les salariés doivent accepter des conditions plus mauvaises ou bien s'en aller.» (*SonntagsBlick*, 17.7.05)

Dans ce contexte, pour faire passer leur OUI, les patrons comptent sur les dirigeants des syndicats. Le président de l'Union patronale suisse, Rudolf Stämpfli, explique à ses troupes: «sans l'engagement des syndicats... cette votation ne sera jamais gagnée» (17.6.05).

Selon les patrons, il revient donc aux dirigeants de l'USS de faire avaler les accords et les



Quand le *SonntagsBlick* (17.7.2005) illustre les relations employeurs-employés.

«mesures d'accompagnement». Peter Hasler, directeur de l'Union patronale suisse, a insisté sur ce point dès le mois de décembre (*Schweizer Arbeitgeber*, 25/26). **On ne peut que dire NON à ce jeu de dupes!**

Les propositions du NON

● Les forces xénophobes et de droite qui mènent campagne pour le NON sont claires sur un point: elles s'opposent à toute «mesure d'accompagnement». Au même titre, le leader de l'UDC en faveur du OUI, l'industriel Peter Spuhler (Thurgovie), n'y est pas favorable. Et il reconnaît: «Oui, il existe une pression sur les salaires.» (*Blick*, 18.7.05) Les forces de droite nationalistes et xénophobes en faveur du NON sont contre la fixation par l'autorité de salaires minimums (*Blick*, 19.7.05). Sur ce point, le directeur de l'Union patronale suisse, Peter Hasler, champion du OUI, partage la même position (*Blick*, 24.7.05).

Un accord existe donc entre les droites du OUI et du NON: s'opposer à «toute réglementation» du marché du travail, plus exactement à des droits efficaces en faveur des travailleurs et travailleuses, de toutes nationalités.

● Or, les exemples de sous-enchère salariale se multiplient, avec des effets en cascade, au bout d'un certain temps, sur toute la chaîne des salaires et la stabilité de l'emploi. C'est le but visé. Un chômage durable est un bras de levier puissant pour faire baisser les salaires. Par contre, les primes d'assurance maladie prennent l'ascenseur, en compagnie des loyers. De mai 1989 à mai 2005, les loyers ont augmenté de 52% en Suisse. Et beaucoup plus dans les grandes villes.

● C'est en partant de cette réalité que le NON au dumping salarial et social doit présenter une série de revendications pour le futur. Elles deviendront des éléments clés d'un droit du travail qu'il s'agit de bâtir sur cet îlot de non-droits pour les salarié-e-s qu'est la Suisse au sein de l'Europe. Les droits exigés sont élémentaires, mais décisifs afin de faciliter l'action collective, pour permettre que le principe universel du travail égal à salaire égal soit appliqué.

Ce principe a été introduit dans la Constitution en 1981 par rapport aux discriminations hommes-femmes. Il a fallu attendre 1996 pour une loi d'application. Le résultat, pour ce qui est des salaires, n'est pas brillant: l'écart moyen entre hommes et femmes était de 32% en 1960, il reste de 26,4% en 2002. Le manque d'action collective déterminée l'explique en grande partie. La discrimination entre hommes et femmes au plan de l'emploi, en Suisse, est plus élevée que dans l'UE des 15 (*NZZ am Sonntag*, 26.6.05). Or, cette législation est plus contraignante que les mesures d'accompagnement proposées. Ces dernières dépendent du bon vouloir des patrons et des autorités.

● Les discriminations arbitraires entre tous les salariés se renforcent et se généralisent. Cela est facilité par l'individualisation des salaires et le secret qui l'entoure, secret qui est souvent une «exigence patronale». Avec la concurrence accrue sur le marché du travail, discrimination et sous-enchère vont encore s'accroître, avec tous les risques de heurts xénophobes. Pour cette raison, il faut de véritables droits qui, comme tout droit, ne se généralisent-

ront qu'au travers d'une action collective et solidaire qui les fera connaître et reconnaître. Des obligations précises doivent aussi s'imposer aux employeurs.

Cinq propositions concrètes

Les propositions du NON pour renforcer les droits de tous les salarié-e-s et concrétiser le droit à une libre circulation à travail-égal-salaire-égal peuvent se décliner ainsi.

1° Une protection renforcée contre les licenciements. A commencer par l'interdiction de licencier les représentant-e-s élus des salarié-e-s. Tout licenciement injustifié doit pouvoir être annulé, comme le congé dans le droit du bail à loyer. En effet, les commissions tripartites vont dépendre prioritairement des informations que leur fourniront les salarié-e-s. En 2003, l'USS reconnaissait encore que «tant que ces personnes ne pourront profiter que d'une très faible protection contre les licenciements, il est irréaliste de croire à l'efficacité du contrôle des conditions de travail par les partenaires sociaux». Dans une situation où le patronat tend de plus en plus à dire: «Ou vous acceptez, ou vous prenez la porte», la protection contre les licenciements est une priorité pour sauvegarder la dignité de chacun et mettre fin aux pratiques de sous-enchère salariale, de conditions de travail désastreuses et de discrimination.

2° La force de loi – extension à la branche – des conventions collectives de travail (CCT) doit pouvoir être exigée par les seuls salariés organisés dans un syndicat, sans que l'accord des employeurs soit exigé. Les CCT doivent assurer des salaires minimums (tenant compte des qualifications) et des horaires de travail ne pouvant être dépassés. Les CCT ne doivent pas se réduire à une transcription du Code des obligations.

3° Dans toutes les branches où il n'existe pas de CCT: **fixation de l'horaire maximal, du salaire minimal** (sans qualification ni expérience) **et du salaire effectif** (usuel) par l'autorité (canton ou Confédération), avec l'accord des salarié-e-s.

4° Les employeurs doivent annoncer – avec publication dans les organes officiels électroniques (en respectant l'anonymat) – les salaires et les qualifications de toute nouvelle personne engagée. Les syndicats pourront utiliser ces données, notamment dans les commissions tripartites, et les diffuser largement.

5° Dans toutes les entreprises, les inspecteurs du travail – en nombre suffisant: 800 à l'échelle nationale – **doivent avoir accès aux locaux et aux pièces justificatives** en tout temps et sans préavis. Leur statut stable et leurs conditions de service doivent les rendre indépendants de tout changement de gouvernement (majorité cantonale) et de toute influence extérieure induite. Ils doivent disposer d'une formation juridique appropriée et d'une expérience de terrain. Ils pourront s'assurer la collaboration d'experts dûment qualifiés.

BRÈVES

La Suisse, paradis pour les salariés?

Les hommes et les femmes qui travaillent en Suisse ne se rendent pas compte de la chance qu'ils ont. Dans l'ensemble de l'Europe, la part des salaires n'a cessé de reculer. Par exemple, les données publiées par la commission européenne mettent en évidence que la part des salaires dans le Produit intérieur brut (PIB) des pays membres de l'UE a reculé de 75% en 1980 à moins de 68% en 2004 (cf. *La brèche* N° 11). Une vraie dégringolade. Et bien, en Suisse, ce serait tout le contraire, à en croire le KOF, l'institut de prévision conjoncturelle de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Selon le KOF, les salaires auraient augmenté plus rapidement que la productivité depuis 1999. Leur part au PIB aurait par conséquent crû de 60% à 63%. La conclusion du KOF coule de source: «Chez nous, il n'existe fondamentalement aucun besoin de rattrapage des salaires.» Tous les salarié-e-s s'en sont bien rendu compte. Werner Vontobel décortique dans le *SonntagsBlick* du 21 août 2005 cette «étude» du KOF.

● Pour apprécier l'évolution des salaires, le KOF s'est basé sur les statistiques de l'AVS. Celles-ci incluent les bonis et options versés aux dirigeants des entreprises. Et qui font que, par exemple, un Vasella gagne plus de 20 millions de fr. par année, comptabilisés dans les «salaires». Grâce à cette astuce, le KOF évalue l'augmentation des salaires à 1,3% par an en moyenne depuis 1990. L'Office fédéral des statistiques (OFS) la calcule, lui, sans les bonis, à 0,3%. Une «peu» différence.

● Le KOF rapporte ces «salaires» artificiellement gonflés à une estimation de l'augmentation de la productivité grossièrement sous-estimée: 1,55% par année, alors que le KOF lui-même l'établit à 2,2% par an dans d'autres études.

● L'ampleur des bénéfices accumulés par les entreprises se retrouve dans leur degré d'autofinancement. Il était de 70% en moyenne en 1990. Il avoisine aujourd'hui les 130%. Werner Vontobel évalue qu'un retour au taux d'autofinancement du début des années 90 permettrait d'augmenter les salaires réels de 10% (30 milliards de fr.).

● Conclusion de Vontobel: les salaires devraient, durant 10 ans, augmenter de 1% de plus que la productivité pour combler ce retard. C'est-à-dire de 2,5% à 3% par an. Serge Gaillard, qui a longtemps travaillé au KOF avant de devenir secrétaire dirigeant de l'USS, pourra certainement nous expliquer comment il compte y parvenir en votant oui le 25 septembre aux actuelles mesures d'accompagnement.

Congés maternités à la baisse

Alors que le 25 septembre approche, les dirigeants syndicaux parent les conventions collectives de travail (CCT) d'une foule de vertus... difficilement discernables à l'œil nu. Tout en se taisant à propos des sujets qui fâchent. Six travailleurs sur dix sans CCT? Silence. Une CCT aussi importante que celles des machines sans salaire minimum et permettant une flexibilisation sans limite du temps de travail? Silence. Dans l'hôtellerie et la restauration des normes conventionnelles des plus minimalistes, et avec une application qui l'est encore davantage? Silence.

Observons ce qui se passe avec le congé maternité. Le congé maternité fédéral (14 semaines à 80% financées par l'assurance perte de gain) est entré en vigueur le 1^{er} juillet. Cela a donné des idées à des patrons. Qui ne se contentent pas de l'économie des primes pour perte de gain, qu'ils n'ont plus à verser pour ces 14 semaines. Ainsi, la nouvelle CCT de la carrosserie réduit le congé maternité de 16 à 14 semaines, payés à 80%. Le nombre de femmes concernées est limité. Ce n'est par contre pas le cas dans le nettoyage. L'association patronale, la bien nommée Alpura, veut réduire le congé maternité de deux semaines également. Son prétexte que la CCT prévoyait 16 semaines à 70% et que le congé fédéral institue 14 semaines à 80%. En oubliant que ce congé fédéral ne coûte plus un centime aux employeurs. Les patrons de la coiffure veulent aussi rabaisser les normes de la CCT de la branche – déjà tout sauf mirifiques – au minimum légal. Donc priver les coiffeuses de deux semaines de congé maternité payé. (*work*, 19 août 2005).

Si l'on tient aux droits des salarié-e-s, c'est à cette réalité qu'il faut confronter les mesures d'accompagnement, pour en estimer l'efficacité. Mais, dans les hautes sphères syndicales, c'est le silence: le oui du 25 septembre leur est trop précieux.

L'accompagnement patronal quotidien

La campagne pour le OUI de toutes les organisations patronales est la simple continuation de leur politique menée depuis des années face aux salarié·e·s.

● Entre 2001 et 2004, les demandes de travail du dimanche et de nuit sont en hausse de 75%! L'horaire annuel – qui permet la flexibilité contrainte et le non-paiement des heures supplémentaires – a augmenté de 55%. Et pour remédier aux 50'000 places qui manquent dans les crèches en Suisse, le directeur de l'Union patronale, Peter Hasler, a une solution: «*Les entreprises sont notamment prêtes à proposer des conditions de travail plus flexibles.*» (24 heures, 28.6.05) Hasler est un des champions du OUI à la «libre circulation».

● Dans l'hôtellerie-restauration, la nouvelle convention collective de travail (CCT) accepte une baisse de Fr.280.– par mois pour le personnel ayant un CFC (certificat fédéral de capacité) et sept ans d'expérience. Le nouveau président d'Hotellerieuisse, Guglielmo Brentel, déclare que l'on pourrait payer Fr.2000.– des employés qui gagnent aujourd'hui Fr.3150.– brut par mois.

● Dans l'industrie des machines – dont l'organisation faitière anime avec force la campagne pour le OUI – les patrons veulent réduire à quasi rien la réglementation du temps de travail. La mention d'un salaire minimum n'existe déjà pas. Dans cette branche, la CCT va ressembler de plus en plus à celle déjà imposée par l'ASTAG (Association suisse des transports routiers): ni salaire

minimum ni temps de travail, et réduction des semaines de vacances...

● La Poste envisage de baisser les salaires des buralistes de Fr.500.– à Fr.1200.– par mois. On s'achemine vers une baisse généralisée des salaires chez le «géant jaune», avec des conditions de travail toujours plus dures et précarisées (cf. p.5).

● La très large majorité des cantons mène des politiques d'austérité sociale et salariale. Le salaire au mérite devient une norme, avec les arbitraires que cela comporte. Les exécutifs réduisent les effectifs et augmentent la sous-traitance privatisée avec des bas salaires. Qui peut croire que ces autorités cantonales vont mener une bataille contre la sous-enchère salariale?

● Le Conseil fédéral a jeté vers l'assistance sociale 2000 chômeurs et chômeuses de la région lémanique et des Montagnes neuchâteloises en réduisant, d'un trait de plume, le nombre de jours d'indemnités de 520 à 400 (pour les moins de 50 ans). Un moyen pour les contraindre d'accepter n'importe quel boulot à n'importe quel salaire et conditions de travail.

Comme le reconnaît le directeur adjoint de l'Action sociale à Genève: «*Leur âge et leur santé [dès 45 ans!] empêchent ces recyclés [qui ont participé à des cours de «recyclage»] de suivre un rythme de travail qui s'est accéléré.*» (Le Temps, 15.6.05) La politique d'austérité de

la Confédération aboutira à «produire» 28'000 chômeurs d'ici à 2010.

Comment croire que le Conseil fédéral va appliquer dans le futur des mesures d'accompagnement pour protéger les salarié·e·s?

● Pour le Centre patronal vaudois, le OUI doit permettre de donner «à notre pays et à nos entreprises les conditions-cadres pour prospérer»

(Patrons, juillet-août 2005). Que signifie le verbe prospérer? Une explosion des profits (ils passent de 18,6 milliards en 2002 à 61 milliards en 2005 pour les sociétés cotées en Bourse) et une stagnation des salaires, comme le montre le graphique ci-dessous. De plus, entre 2000 et 2004, les 26 firmes membres du SMI (indice de la Bourse suisse) ont distribué 74,8 milliards à leurs

actionnaires (Finanz und Wirtschaft, 3.8.05).

Gauche et syndicats qui prônent le OUI, en mettant entre parenthèses ces faits, trompent les salarié·e·s ainsi que les chômeurs et chômeuses.

ABONNEZ-VOUS!

Les lectrices et lecteurs de *La brèche* dont l'abonnement est arrivé à échéance ont reçu un courrier les invitant à le renouveler (Fr.20.– pour un an/12 N°; soutien dès Fr.50.–; CCP 17-247 469-2). Merci de le faire sans tarder. Et merci aux personnes qui reçoivent un envoi promotionnel de conclure un abonnement. *La brèche* a besoin de cet appui.

Mesures d'accompagnement: croire au miracle?

La banque d'investissement Morgan Stanley vient de faire le constat suivant: «*Dans l'espace de l'euro, les salaires réels ne croissent quasiment plus. La concurrence du travail pas cher des nouveaux pays de l'UE a affaibli dramatiquement la capacité de négociation des syndicats.*» (SonntagsBlick, W.Vontobel, 31.7.05)

Le patronat suisse l'a compris. Il sait parfaitement que va s'accroître la pression sur les salaires et les conditions de travail.

Les «mesures d'accompagnement» devraient empêcher ce processus. Est-ce vrai? Examinons celle dont on parle le plus: l'extension facilitée des conventions collectives de travail (CCT). Une CCT étendue s'applique à tous les employeurs et à tous les travailleurs d'une branche économique, sur un territoire donné (un canton, plusieurs cantons...).

L'exemple des CCT

1. Il faut savoir que plus de 60% des salarié·e·s en Suisse ne sont pas couverts par une convention collective de travail. Cela devrait conduire le syndicat UNIA à proposer le NON, puisque son mot d'ordre est: «Pas de libre circulation des personnes sans conventions collectives.»

2. En 2004, sur les 46 principales CCT, seulement 20 – concernant 9,7% des salarié·e·s – ont donné lieu à des négociations sur des salaires minimums. Autant dire que la qualité de la protection conventionnelle est très réduite, c'est-à-dire proche des obligations légales minimales (Code des obligations).

3. Avec les «mesures d'accompagnement», pour qu'une CCT donne lieu à une extension facilitée, «une situation de sous-enchère abusive et répétée au sein d'une branche ou d'une profession doit être constatée» (seco, 18 mars 2004).

La notion d'abus est complètement floue. En mai 2003, l'USS demandait – ce qui est élémentaire – le rejet du terme «répété». Elle y a renoncé depuis lors.

4. En cas de «sous-enchère abusive et répétée», une commission tripartite (syndicat, patron et canton) peut intervenir. Cela va prendre du temps. Il faut être «certain» que la sous-enchère est «abusive», qu'elle est «répétée» et qu'il y a, en plus, un risque de dumping dans la branche! Une fois franchi ce parcours d'obstacles, la commission tripartite dispose d'un délai de deux mois pour trouver un «accord» entre employeurs et salariés. Tout ce temps offre de nombreuses occasions pour des «trafics» divers.

5. La commission tripartite – avec l'accord des signataires de la CCT – fait à ce moment une requête d'extension au canton ou au Conseil fédéral (si au moins deux cantons sont concernés). Seuls le salaire minimum et la durée du travail (dans sa seule relation au salaire) peuvent être l'objet d'une décision par l'autorité en faveur ou non de l'extension facilitée de la CCT. S'il y a extension, le contrôle sera paritaire. L'expérience (hôtellerie-restauration) montre que ce «contrôle» peut être des plus superficiels.

6. Pour que l'extension facilitée intervienne, il faut un quorum de 50% des travailleurs de la branche que les employeurs liés doivent occuper.

Un fossé

Conclusion. Toute cette construction va dépendre, pour son application: des informations dont disposera la commission tripartite; de son fonctionnement et de la volonté de ceux qui la composent; des décisions patronales; de la politique des autorités cantonales et fédérales, entre autres des conseillers d'Etat UDC favorables au OUI. Tout cela explique certainement pourquoi l'Assemblée des délégués du Parti socialiste suisse du 25 juin 2005 implorait les autorités de faire quelque chose afin d'assurer l'application des mesures d'accompagnement: «*Ces nouvelles [mesures d'accompagnement] nous permettraient – pour peu qu'elles soient appliquées – d'appréhender l'extension de la libre circulation [...], sans craintes d'aggravation des conditions de travail en Suisse! Malheureusement nous ne voyons pas de réelle volonté de les mettre en œuvre, et ce ni de la part des organisations patronales [...], ni de la part des cantons.*» **Que faut-il de plus au PSS pour dire NON?** Un test est déjà fourni par le canton de Vaud. Le secrétaire d'UNIA doit admettre que: «*Le Grand Conseil vaudois en refusant l'ensemble des revendications syndicales dans le cadre de la Loi sur l'emploi a de fait renoncé à toute mesure sérieuse visant à éviter le dumping salarial et social.*» (24 heures, 14.6.05) Entre la campagne publicitaire de l'USS sur les «mesures d'accompagnement» et la réalité sociale et politique, il y a un fossé. A lui seul, ce fossé justifie le NON.

Les promesses non tenues déboucheront sur la déception, sur la démobilisation, sur la crainte accentuée face au patronat. Une autoroute sera offerte aux forces xénophobes.



«CLAUDE GUILLOTINE» OU PLAN B?

Les partisans du OUI – le patronat en priorité – lancent une menace aux électorales et électeurs: «*Si le NON passe, tous les accords avec l'UE seront liquidés et ce sera la catastrophe économique.*»

La réalité est différente. Tout d'abord, la décision doit être prise à l'unanimité des 25 Etats, et plus d'un est intéressé aux accords avec la Suisse. Ensuite, comme doit le concéder dans son éditorial le principal organe de presse du OUI, la *Neue Zürcher Zeitung*: «*Si la Suisse refuse d'étendre la libre circulation des personnes, elle risque en toute dernière instance que l'UE dénonce l'ensemble des accords bilatéraux I. Cela n'arrivera pas nécessairement tout de suite, car des Etats de l'UE aussi profitent amplement des accords bilatéraux avec la Suisse.*» (25-26.6.05) Enfin, comme le dit Peter Bodenmann, ex-président du PSS: «*Si le peuple dit NON, il faut un deuxième tour avec des mesures d'accompagnement plus dures.*» (Blick, 6.7.05) Les menaces brandies par le patronat et les autorités relèvent du chantage antidémocratique.

Les deux cercles et la xénophobie officielle

Les leaders économiques de l'UDC mènent la campagne pour le OUI. Le xénophobe de renom Philipp Müller, radical d'Argovie, fait de même. Il avait lancé l'initiative (soumise au vote en septembre 2000) visant à limiter à 18% la proportion d'étrangers dans la population résidant en Suisse et à durcir les mesures contre les requérants d'asile.

Pourquoi est-il pour le OUI? La réponse: «*La libre circulation permettra d'améliorer la qualité de la main-d'œuvre et donc de l'immigration. Une immigration plus «suisso-compatible».*» (Le Temps, 26.7.05)

● Cette vision des choses recoupe «la politique migratoire» du Conseil fédéral et de Blocher. Le Rapport de l'Observatoire de la libre circulation des personnes (juin 2005) insiste sur un fait: l'augmentation de l'immigration en provenance de l'UE à 25 est «contrebalancée par une diminution de l'immigration en provenance des pays classés Etats tiers.» C'est-à-dire des Etats extra-européens.

Voilà un objectif affirmé des autorités fédérales. Il s'appuie sur trois piliers: la Loi sur les étrangers (LEtr) et la Loi sur l'asile (LAsi), pour «contrôler» les migrations extra-européennes; l'extension de la libre circulation à l'UE des 25

pour capter une main-d'œuvre qui offre les «meilleures conditions possibles aux entreprises» (Joseph Deiss).

● Un OUI qui reposerait sur la seule volonté de combattre la xénophobie fait deux fois fausse route. Il ignore la réalité effective de la «politique migratoire» du Conseil fédéral et du patronat.

Il invoque un droit fondamental, tout à fait juste: le droit des salarié·e·s à circuler librement. Mais, il oublie que ce droit fondamental doit être indissolublement lié à des droits sociaux et syndicaux.

Ces derniers, renforcés, donneront à la libre circulation la portée d'un droit réel des salarié·e·s. Ils permettront de lutter contre la xénophobie et faciliteront la bataille pour une régularisation des «sans-papiers».

Par contre, la «libre circulation» réclamée par le patronat et les autorités servira à favoriser la mise en concurrence des salarié·e·s entre eux et à accroître la sous-enchère salariale, suscitant ainsi des heures xénophobes.

Des raisons de plus pour dire NON et exiger que les propositions soumises lors d'une prochaine votation lient étroitement le droit à la libre circulation à d'efficaces mesures de protection de tous les salariés.

« Tout ça dans une Poste dirigée par un socialiste... »

Des buralistes parlent de leurs conditions de travail. Le tableau est éloquent. Il donne la mesure de la brutalité des bouleversements imposés pour transformer La Poste d'un service public en une entreprise orientée vers le profit.



« Quand je vois le journal de La Poste [ici une photo de son rapport annuel], j'ai l'impression qu'il parle d'une autre entreprise. »

JEAN-FRANÇOIS MARQUIS
« Fin 2004, je m'étais dit: on a touché le fond. Ils vont relâcher la pression. Et bien non! La pression continue d'augmenter. On n'en peut plus. » « J'avais l'impression que quelque chose me poussait dans le dos, que je n'arrivais plus à retenir, qui me submergeait. Mon médecin n'a pas hésité. Il m'a dit: "Je sais ce qui se passe à la Poste". Il a exigé que je m'arrête. J'étais en train de faire une casse. » Pour parler de leur travail, La brèche a rencontré des buralistes de La Poste. Pardon, des ROP (responsable d'office postal). La Poste a systématiquement renommé toutes ses activités. Un procédé classique pour rompre avec le passé et faire endosser au personnel de nouveaux rôles, répondant à de nouvelles logiques. Il en ressort un tableau qui permet d'appréhender la vraie mesure du changement qu'a signifié le passage de l'ancienne Régie fédérale, partie du service public, à une entreprise pilotée par la recherche du profit maximum.

« Ça n'a pas de sens »
« Quand je vois le journal de La Poste, qui est distribué tout ménage, j'ai l'impression qu'il parle d'une autre entreprise. » La Poste déploie d'autant plus d'efforts pour soigner son image que les bouleversements qu'elle impose à son personnel sont massifs et brutaux. Quelques mesures phares – Rema et la concentration du tri du courrier, l'externalisation d'activités, la baisse des salaires des buralistes – ont trouvé un écho dans la presse. Mais ils ne sont que la pointe de l'iceberg. La situation des buralistes l'illustre.

« Cela n'a aucun sens »: la formule revient sans cesse dans la bouche des buralistes pour qualifier les changements incessants qu'ils subissent. Aucun sens si l'on a pour boussole la prestation d'un travail de qualité visant à satisfaire les attentes des usagers. Mais si c'est le dernier chiffre au fond à droite des comptes – la marge

bénéficiaire – qui est le critère, ce qui « n'a pas de sens » prend alors son sens: celui de dispositifs conçus pour extraire de chaque salarié un surtravail croissant, payé le moins possible. Ce qui se transmue pour La Poste en profits. 838 millions de fr. en 2004.

La « marge de couverture »

Pour les buralistes, la pièce maîtresse de cette mécanique implacable est désormais la « marge de couverture », introduite en 2003.

« Si vous n'atteignez pas votre marge, les pressions vont croissantes. On vous sucre une partie de votre 13^e. On vous fait comprendre qu'il faudra réduire votre temps de travail. On nous a même proposé d'offrir une semaine de vacances à La Poste! »
Un buraliste

Les buralistes sont traditionnellement responsables d'un bureau de poste. En fonction du volume de travail, ils peuvent engager du personnel, pour la tournée par exemple. Ils pouvaient se sentir comme des petits indépendants, fréquemment épaulés par leurs épouses.

Depuis longtemps, La Poste tient des statistiques précises des activités de chaque bureau de poste (volume du courrier, des paiements, etc.), qui étaient la base pour déterminer le volume de travail jugé nécessaire, donc devant être rémunéré.

Taylor se porte bien. Il en a résulté une baisse massive des temps attribués. Le travail est donc devenu plus dense et plus lourd. En même temps, des personnes ont subi des baisses massives du temps de travail rémunéré, voire ont perdu leur travail: « Dans mon bureau, on a diminué du jour au lendemain mon temps de 3h20 par jour. Alors que le travail reste le même. » Donc l'écart entre le temps de travail payé et le temps de travail effectif s'est creusé: « Chaque jour, je fais au moins 1 heure à 1 heure et demie de plus, non payées. Simplement pour faire le boulot. »

Simultanément, la palette des prestations offertes n'a cessé de croître. Aux courriers, paquets et paiements se sont ajoutées des prestations financières (hypothèques, fonds de placement) et des ventes les plus diverses (de l'épicerie aux ordinateurs et téléphones portables). Avec une formation très sommaire, les buralistes doivent maîtriser ces divers domaines, souvent pointus. Cela s'est combiné avec la généralisation de l'informatique, permettant de transférer aux buralistes toute une série de tâches administratives. Cela a contribué à son tour à densifier et complexifier le travail. Sans la moindre reconnaissance.

La « marge de couverture » est venue boucler cette camisole de force, en 2003. Chaque bureau de poste est devenu un centre de profit. On déduit du total des recettes l'ensemble des coûts. Ce qui reste est sa « marge de couverture ».

Comme La Poste est désormais divisée en unités d'affaires (Mail, logistics (paquets), services financiers, etc.), celles-ci se facturent leurs prestations à des « prix de transfert ». Chaque unité d'affaires vise la rentabilité maximale. Les pressions qui en résultent convergent sur le bureau de poste – et son buraliste – où se combinent toutes les unités d'affaires.

Chaque année, le manager, qui chapeaute un ensemble de buralistes, fixe à chacun sa « marge de couverture ». « Début 2005, on nous les a augmentées de 8%, arbitrairement. Sans nous en donner les moyens dans un marché qui est saturé. On n'a aucune marge de manœuvre ». Raison officielle: l'augmentation des « prix de transfert ». Fixés de manière totalement opaque pour les buralistes.

Une fois par mois, le buraliste rencontre son manager pour faire le point. Le soir, hors des heures de travail. Et sans être payé. « J'ai calculé que sur une année ce genre de procédures obligatoires représentent au moins 10 jours de notre temps libre. » Graphiques à l'appui, l'examen est impitoyable: « Où t'en es avec ta marge de couverture? Comment comptes-tu faire pour y arriver? Etc. » La Poste s'est mise au diapason des

méthodes « modernes » de gestion du personnel. « On soigne le côté sympa. Tout le monde se tutoie. Mais c'est un piège terrible. Car, si le manager doit vous marcher sur la tête pour vous enfoncer, il le fera. » Lui aussi a sa « marge de couverture ». La chaîne de commandement par objectif – où le tempo est donné par le résultat financier – va de haut en bas et emprisonne tout le monde.

Si l'on n'atteint pas sa « marge de couverture », les pressions vont croissantes. « On vous sucre une partie de votre 13^e salaire. On vous fait comprendre que, si cela continue, il faudra réduire votre temps de travail. Mais si on a une famille, des charges, impossible de tourner – je ne parle même pas d'économiser! – si on est à 60 ou 70%. On vous suggère d'ouvrir moins durant les 3 mois d'été, avec baisse de salaire bien sûr. On nous a même proposé d'offrir une semaine de vacances à La Poste! Ce sont des pressions continuelles et perverses. Qui préparent aussi de nouvelles fermetures de bureaux de poste. C'est comme du mobbing. On nous considère comme des moins que rien. Le message, c'est: vous rûlez mais vous pouvez déjà être contents d'avoir un boulot. »

Dans ce contexte, « les jeunes entrent dans un premier temps plus facilement dans la logique. Est-ce qu'ils vont tenir? C'est à voir. On en a vu plus d'un qui a complètement changé en quelques mois, avec antidépresseurs et tout. »

Le tout est accompagné d'un véritable lavage de cerveau. Les buralistes ne comptent plus le nombre de cours qu'ils ont dû suivre, le plus souvent sur leur temps libre, sur le thème: « Il faut être ouvert au changement », où on les oblige à mimer des situations, à résumer des livres pour

LA FACE CACHÉE DE LA POSTE

Cet article, qui rend compte de ce qu'est devenu le métier de buraliste et qui illustre les méthodes mises en œuvre pour restructurer La Poste selon la logique du profit est le premier d'une série. D'autres suivront, illustrant d'autres réalités de salarié-e-s, mais toujours la même logique d'entreprise.

les contraînes, en quelque sorte, à incorporer l'idéologie qui légitime cette révolution de La Poste et la destruction de leur ancien statut de buraliste.

Salaires recalculés

La Poste a franchi une nouvelle étape cette année en ajoutant à ce carcan financier une pression directe sur les salaires. Le travail de tous les buralistes a été réévalué: 75% vont descendre de 1 à 2 classes dans l'échelle de traitement. Ce qui se traduira par une diminution de Fr. 500.– à Fr. 1200.– par mois de leur salaire. Sans compter l'impact sur la retraite. Toujours pour le même travail.

Comment La Poste arrive-t-elle à ce résultat? Elle applique, une fois de plus, la logique de parcellisation du travail caractéristique du processus de valorisation capitaliste. Un buraliste accomplit des tâches très diversifiées. La Poste a donc décoré son travail, puis elle a réévalué chaque tâche. « Par exemple, je mets le courrier dans les cases. Ils disent: pour cela, pas besoin d'une formation particulière. Donc on peut le payer moins que la classe de buraliste. Etc. » On retrouve la même logique dans d'autres services. « Pour le guichet, ils commencent à engager pour certaines tâches des filles très rapidement formées et qui gagnent Fr. 1800.– à Fr. 2000.– de moins que normal. »

Un travail plus dense, toujours plus d'heures de travail effectif non payées, un carcan d'objectifs sans moyen pour les

atteindre, une pression incessante, une exigence de polyvalence qui n'est pas reconnue, des baisses massives de salaire: voilà le cocktail qui alimente la pompe à finances de La Poste et fait craquer les buralistes. « Nos bonnes volontés ont des limites et ces dernières sont atteintes », constate un groupe anonyme d'entre eux, dans un courrier daté de fin juin 2005.

Faire face

Pour faire face, les buralistes redoublent d'entraide entre eux. Il n'est pas impossible que La Poste ait, cyniquement, misé sur ce réflexe solidaire pour permettre que cela « tienne », malgré la pression imposée.

Une réaction collective? « Pour faire quelque chose, il faudrait être une masse. Il y a longtemps qu'il aurait fallu bloquer la machine. Maintenant, on a l'impression que c'est un rouleau compresseur qu'on n'arrive plus à arrêter. Mais, parmi les collègues de Suisse allemande, il y en a encore qui pensent qu'il faut nuancer, favoriser le dialogue. On se demande! Et puis, avec les unités d'affaires, on a été saucissonné. Il n'y a pas ces grandes assemblées du personnel. Même entre buralistes, on ne voit plus que ceux de notre groupe. Tout cela creuse les divisions. En face, ils rigolent. »

Un buraliste rajoute: « Tout ça dans une poste dirigée par un socialiste, avec un ministre de tutelle socialiste. » Sans commentaire. Cela n'est pas nécessaire. ■

La Poste fait pression... et engrange

C'est le 1^{er} janvier 1998 que l'ancienne Régie PTT a été divisée en deux entités, Swisscom et La Poste. Pour La Poste, cela est allé de pair avec un double changement. Premièrement, une réduction croissante de son monopole et le développement d'une concurrence privée. Deuxièmement, sa restructuration brutale et permanente pour en faire une entreprise dégageant la plus grande marge bénéficiaire possible. Avec succès, comme en témoigne le tableau ci-dessous. Pour cela, fermetures de bureaux et de centres de tri, externalisation de services (comme les cars postaux) avec dégradation des conditions de travail à la clé se sont succédées. Ce qui a impliqué chaque fois une brutale mise sous pression des salarié-e-s et une dégradation ininterrompue de leurs conditions de travail. ■

LA POSTE SUISSE

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Chiffre d'affaires net (en milliards de fr.)		5 702	6 022	6 228	6 874	6 888	7 350
Bénéfices du groupe (en millions de fr.)		167	118	194	211	366	838
Effectifs du groupe Poste* (sans apprentis)	42 480	43 853	44 590	44 019	43 764	43 416	42 284
Effectifs de La Poste Suisse* (sans apprentis)	41 475	42 568	42 884	42 449	41 995	40 938	38 972
Offices postaux		3 476	3 385	3 177	2 921	2 722	2 585
Guichets		7 242	6 980	6 795	5 825	5 713	5 700

* Effectifs en équivalent d'emplois à plein temps.

Source: Rapports annuels de La Poste.

Pourquoi être anticapitaliste

La raison de combattre le système capitaliste, qui ne cesse d'étendre sa domination, n'est pas seulement exploitée-e-s, mais également la conviction raisonnée que la logique même de ce système est destructrice tent à y réfléchir.

PRÉSENTATION

Nous publions dans ce dossier la traduction d'un extrait d'un article de Harry Magdoff et Fred Magdoff paru dans le numéro de juillet-août 2005 de la *Monthly Review* consacré au thème d'*«un socialisme pour le XXI^e siècle»*. La *Monthly Review* est une des plus anciennes et des plus importantes revues socialistes publiées aux Etats-Unis. Harry Magdoff en est l'un des éditeurs depuis 1968. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, en particulier sur l'impérialisme (traduits en français: *L'âge de l'impérialisme: l'économie de la politique étrangère des Etats-Unis*, Maspero, 1970 et *L'impérialisme: de l'époque coloniale à nos jours*, Maspero, 1979). Fred Magdoff est professeur de pédologie à l'Université du Vermont. Il a notamment coédité *Hungry for profit: The Agribusiness Threat to Farmers, Food and The Environment* (2000). Cet extrait est tiré d'un article intitulé *«Approaching socialism»*. Il est suivi d'un bilan des *«échecs des sociétés post-révolutionnaires»* du XX^e siècle ainsi que d'une réflexion sur les préconditions pour *«construire une société socialiste»*. Ce type de contribution ouvre évidemment débat: par exemple à propos de la place occupée par l'exploitation des salarié-e-s des pays du centre dans la dynamique d'accumulation du capital, ou à propos de la prise en compte des rapports sociaux de sexe. Mais elle invite d'abord à réfléchir à la logique d'ensemble des mécanismes fondamentaux du capitalisme, condition indispensable pour penser son dépassement.

HARRY MAGDOFF ET FRED MAGDOFF

Les arguments plaident contre le capitalisme ont différentes facettes. Premièrement, le capitalisme est un système qui doit impérativement s'étendre – cela conduit aux guerres coloniales et impérialistes ainsi qu'à la domination économique des pays pauvres. La manière dont fonctionne ce système produit simultanément d'énormes richesses et une gigantesque pauvreté, à l'échelle nationale et internationale. Il en résulte qu'une large part de l'humanité se retrouve de fait asservie, condamnée à une vie précaire et misérable. Le développement et la croissance du capitalisme provoquent des ravages écologiques, car ce système est mu par l'accumulation du capital et il n'a pas d'autre but que celui-là. Il tend par conséquent à consommer les ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, jusqu'à épuisement, sans tenir compte de leur caractère limité. Si, parfois, il est possible d'atténuer les pires effets du capitalisme, ces réformes peuvent être démantelées lorsque les capitalistes les considèrent comme des obstacles à l'accumulation du capital et qu'ils ont le pouvoir d'imposer le retour à des conditions leur permettant d'agir avec moins d'entraves.

L'expansionnisme inhérent du capitalisme

[...] Le capitalisme marchand [dès 1500] a jeté les bases d'un marché mondial. Il a aussi aidé à l'accumulation de richesses qui ont permis la révolution industrielle au milieu du XVIII^e siècle. Il y a environ 250 ans, un nouveau type de société a alors commencé à se développer en Europe – le capitalisme industriel – et il a depuis lors essaimé aux quatre coins du monde. L'exigence d'étendre son influence et son contrôle toujours plus loin – l'impérialisme – est inscrite au cœur même du capitalisme moderne, ou industriel. Différentes forces alimentent cette dynamique expansionniste. Selon les périodes, l'une ou l'autre peut être dominante. En général, elles sont cependant inséparables parce qu'elles découlent toutes du fonctionnement même du capitalisme. Il est nécessaire de s'assurer le contrôle des ressources naturelles situées à l'étranger, en compétition avec d'autres capitalistes et/ou d'autres nations, pour disposer d'un approvisionnement sûr en matières premières indispensables à la production: du coton à la bauxite, au pétrole ou au cuivre. La guerre des Etats-Unis en Irak et la volonté d'influer sur la politique et l'économie de ce pays sont incompréhensibles si l'on ne voit pas qu'elles font partie d'une stratégie visant au contrôle de l'or noir du Moyen Orient, représentant 65% des réserves connues à l'échelle mondiale. Actuellement, les Etats-Unis importent la moitié de leur consommation de pétrole, 100% de leurs besoins pour 17 minerais et ils dépendent des importations pour un grand nombre d'autres matières premières.

La pression continue à réinvestir les profits afin d'accumuler toujours plus de capital et d'accroître sa production est la force motrice du capitalisme industriel. Elle est renforcée par la compétition entre firmes pour des parts de marché. Cela amène les capitalistes à développer

sans cesse de nouveaux produits et à étendre leurs marchés internes. Lorsque ceux-ci sont saturés, les capitalistes cherchent ailleurs des occasions rentables de surmonter la stagnation qui les menace. La suraccumulation de capital et la surproduction, rapportée à la demande effective [solvable], sont les causes de la tendance du capitalisme à la stagnation. Marx les a identifiées comme une caractéristique du système: *«Si cette nouvelle accumulation se heurte pour son emploi à des difficultés, au défaut de sphères d'investissement, s'il se produit donc une saturation des branches de production, et s'il y a une trop grande offre de capital de prêt, cette pléthore de capital-argent prêté démontre seulement les limites de la production capitaliste... il existe un obstacle issu des lois de sa mise en valeur, des limites à l'intérieur desquelles le capital peut seulement être mis en valeur en tant que tel.»* (Marx, *Le Capital*, livre 3, chap. 32, Ed. sociales, 1977, p. 468).

Le capitalisme, au travers de divers mécanismes – du pillage et de la domination coloniale à ses débuts, aux relations impérialistes dans sa version plus mature –, continue à reproduire la richesse du centre et le sous-développement de la périphérie. Il reproduit aussi dans chaque pays une structure de classes.

Investir en dehors des pays du centre permet également de profiter des bas coûts salariaux et de la faiblesse des législations environnementales, donc de produire avec un profit plus élevé pour son marché intérieur ou pour celui d'autres pays. De plus, les transnationales ont la possibilité de fixer pour leurs diverses succursales des coûts et des revenus leur permettant de minimiser leurs obligations fiscales.

Avec le capitalisme monopolistique, qui apparaît au XX^e siècle, la lutte entre des trusts gigantesques pour des parts croissantes de marché, dans chaque pays et à l'échelle internationale, accélère la course à l'expansion. Pour la financer, les grandes firmes ont souvent recours à des financements externes. Une part importante des excédents de ces grands groupes est dilapidée de manière non-productive, par exemple pour la publicité ou pour les rémunérations outrageusement élevées de leurs dirigeants. Le patron de Wal-Mart [la plus grande chaîne de magasins aux Etats-Unis et dans le monde] gagne en deux semaines ce qu'un employé du groupe gagnera durant toute sa vie. Par conséquent, même si ces grands groupes continuent à générer de manière interne des profits leur permettant d'investir, ils ont souvent recours aux marchés financiers pour



Bill Gates, 46,5 milliards \$ de fortune personnelle; un milliard de personnes vivant dans les bidonvilles: les deux faces du capitalisme.

étendre leurs capacités productives ou pour racheter d'autres entreprises. Afin d'être attractifs aux yeux des banques et de la Bourse, ils doivent dès lors faire la preuve d'un potentiel de croissance important.

Finalement, les banques des pays capitalistes du centre envahissent les pays de la périphérie. Cela facilite les investissements étrangers et, en même temps, aide les investisseurs étrangers, ainsi que leurs alliés au sein de la classe dominante locale, à rapatrier leurs profits vers les pays du centre. Les grandes banques du centre font aussi de lucratives affaires en proposant des prêts à des privés ou à des collectivités publiques des pays de la périphérie. Elles développent ainsi une forme de servitude pour dette. Des intérêts équivalents au prêt de départ sont rapidement transférés vers les pays du centre. Reste une obligation de payer, à très long terme.

C'est grâce à la domination coloniale que les centres capitalistes émergents se sont assurés le contrôle des ressources et des marchés étrangers. L'expansion des puissances industrielles et militaires les plus avancées a abouti à la domination de quasiment la planète entière. En 1914, les colonies des pays riches et industrialisés couvraient environ 85% des cinq continents. La division du monde entre grandes puissances a été le premier enjeu des deux guerres mondiales. Après la Deuxième Guerre mondiale, d'âpres luttes et des guerres ont imposé la décolonisation. Malgré cela, les pays les plus riches du centre de l'économie mondiale capitaliste ont continué à dominer la partie beaucoup plus grande du monde, sous-développée. La domination coloniale et impérialiste a déformé les économies de la périphérie, empêchant leur développement autonome. La caractéristique essentielle de cette dépendance des pays les plus pauvres – l'extraction de richesses pour alimenter l'accumulation de capital dans les puissances dominantes – n'a pas cessé d'être à l'œuvre jusqu'à ce jour. Après la décolonisation, d'autres moyens ont été mis en œuvre pour reproduire la dépendance des pays de la périphérie. Aujourd'hui, le FMI et la Banque mondiale jouent un rôle clé pour imposer cette domination, rôle qui était autrefois assumé par l'occupation coloniale et la force militaire. Mais la force armée continue d'être utilisée pour imposer les volontés impérialistes. [...]

Capitalisme et conditions de vie

Le capitalisme, avec des régimes politiques divers, a produit davantage de biens, d'inventions, d'idées nouvelles et d'avancées technologiques que toute l'histoire antérieure. Durant deux siècles et demi environ de capitalisme industriel, les pays capitalistes dominants ont connu une croissance presque ininterrompue, avec cependant les importantes exceptions de graves récessions, de dépressions (comme en 1929) et de guerres. Mais qu'est-ce que cet énorme progrès dans le développement des capa-

rités productives a apporté aux conditions de vie de la population de la planète? D'un côté, une part significative de la population mondiale, peut-être 20%, vit dans un certain confort, avec de nombreuses possibilités pour se former, se loger et acheter des biens les plus divers. Mais au sein de ce groupe de la population globalement aisé, la distribution des biens est très inégale, les plus riches contrôlant des richesses gigantesques. Les 691 personnes les plus fortunées de la planète possèdent une fortune cumulée de 2200 milliards \$, équivalent au Produit intérieur brut (PIB) de 145 pays – davantage que l'Amérique latine et l'Afrique réunies. Les 7,7 millions de personnes les plus riches (environ 1% de la population mondiale), avec une fortune nette dépassant le million \$, contrôlent environ 28'800 milliards \$, ce qui correspond à 80% du PIB de la planète. [...]

En regard de cette gigantesque quantité de richesse accumulée en très peu de mains, les données illustrant la manière dont vit une grande partie de l'humanité sont scandaleuses. Sur une population mondiale d'environ 6,3 milliards de personnes:

- La moitié de l'humanité (3 milliards de personnes) est insuffisamment nourrie et souffre de manque chronique de calories, de protéines, de vitamines et de sels minéraux. Un grand nombre d'autres personnes connaissent l'insécurité alimentaire: elles ne savent pas d'où viendra leur prochain repas. Les Nations unies estiment qu'il n'y a «> 840 millions de personnes souffrant de malnutrition, y compris 10 millions dans les pays industrialisés du centre. Mais c'est largement en dessous de toutes les autres estimations.
 - Un milliard de personnes vivent dans des bidonvilles, soit environ un tiers de la population urbaine mondiale.
 - La moitié de l'humanité environ vit avec moins que ce que deux dollars permettent d'acheter aux Etats-Unis.
 - Un milliard n'a pas accès à l'eau potable.
 - Deux milliards n'ont pas l'électricité.
 - Deux milliards et demi de personnes n'ont pas accès à des installations sanitaires.
 - Un milliard d'enfants, la moitié des enfants de la planète, souffrent de privations extrêmes, à cause de la pauvreté, de la guerre ou de maladies (y compris le sida).
 - Même dans les pays riches du centre capitaliste, une part importante de la population mène une vie marquée par l'insécurité. Par exemple, aux Etats-Unis, 12 millions de familles sont considérées comme étant dans une situation d'insécurité nutritionnelle; dans 4 millions de familles (regroupant 9 millions de personnes), quelqu'un saute régulièrement un repas pour qu'il y ait assez à manger pour les autres membres de la famille.
- Une autre réalité de la condition humaine de ces 250 années de capitalisme industriel est un état de guerre permanent, qui a provoqué des centaines de millions de morts. Occupations, esclaves

Capitaliste ?

une option préférentielle pour les opprimé-e-s et les pour l'humanité. Harry et Fred Magdoff nous invi-

vage, génocide, guerres et exploitation font partie de l'histoire du capitalisme, depuis ses débuts. Les guerres ont été la conséquence de la lutte entre pays capitalistes se battant pour la domination des marchés globaux, des tentatives de soumettre des colonies ou des néocolonies, des différences religieuses et ethniques entre peuples, dont bon nombre ont été exacerbées par l'occupation coloniale et/ou les interventions impérialistes. La force motrice du capitalisme, qui est d'accumuler du capital, pousse les pays capitalistes à pénétrer les marchés étrangers et à y accroître leurs parts. Il est cependant impossible de séparer la dynamique économique, amenant les pays impérialistes dominants à investir et à vendre à l'étranger, de leurs choix politiques et militaires : tous les intérêts s'entrecroisent dans de très dangereuses combinaisons. Cet état de guerre s'est poursuivi dans la période de l'après Guerre froide, les Etats-Unis étant davantage disposés à déployer leur puissance militaire. Les conditions pour davantage de misère sont là. L'estimation que 100'000 Irakiens sont morts des conséquences de l'invasion américaine donne une idée de l'ampleur du désastre qui s'est abattu sur leur pays.

Le lien entre richesse et pauvreté

Il existe un lien logique entre les réalisations du capitalisme et ses échecs. La pauvreté et la misère d'une large part de la population mondiale ne sont pas un hasard, un sous-produit du système qui serait apparu par mégarde, que l'on pourrait éliminer en bricolant un peu par ci par là. L'extraordinaire accumulation de richesses, qui est la conséquence directe de la manière dont le capitalisme fonctionne à l'échelle nationale et internationale, a produit simultanément pour une large part de la population de la planète la faim persistante, la malnutrition, les problèmes d'hygiène et de santé, le manque d'eau et la misère générale.

La situation difficile d'une aussi grande part de l'humanité est, pour une part, la conséquence du fait que ce système économique est incapable d'assurer le plein-emploi. Au contraire, le capitalisme développe et maintient ce que Marx a appelé l'armée industrielle de réserve : un large secteur de la population qui vit dans la précarité, travaillant par intermittence. Ces travailleurs peuvent être engagés pour une saison, avec des horaires irréguliers, lorsqu'il y a un boom économique temporaire, par l'armée, ou pas du tout. Dans les pays riches, les membres de l'armée de réserve des sans-emploi et des sous-employés sont généralement les plus pauvres, vivant dans des conditions difficiles, parfois sansabri. Leur existence même exerce une pression constante sur les échelons les plus bas des salarié-e-s.

Dans les pays de la périphérie capitaliste, plusieurs facteurs contribuent à maintenir de très larges secteurs de la population dans des conditions de vie misérables. Pour une part, c'est la richesse extraite de ces pays de la périphérie, sous la forme de profits rapatriés dépassant les nouveaux investissements, ou de ressources naturelles exploitées par les pays du centre. Les banques poussent pour placer des prêts : cela a pour effet de pomper encore plus de richesse de la périphérie, au travers d'un véritable système de servitude pour dettes. Les habitants de la périphérie sont incorporés de manière croissante dans l'armée industrielle de réserve, à disposition des capitalistes de l'étranger comme de leur propre pays. Dans de nombreuses anciennes colonies, ces réserves de force de travail ont été délibérément constituées en détruisant leurs sociétés et leurs modes de vie. Un des moyens pour y parvenir a été d'imposer à la population des taxes à payer en argent, obligeant ainsi les gens à entrer dans le circuit de l'économie monétaire. Les puissances coloniales ont aussi fragilisé les communautés paysannes en imposant le passage des formes traditionnelles d'usage de la terre à un système basé sur la propriété privée. Alors que de plus en plus de personnes sont chassées de la terre et viennent grossir les bidonvilles des pays de la périphérie, il n'y a pas suf-

fisamment d'emplois pour eux, ce qui provoque une crise humanitaire gigantesque. De plus, le pouvoir, qui va de pair avec la richesse, permet de manipuler le système légal et politique de ces pays, afin qu'il favorise l'accumulation continue, aux dépens du partage ou de la distribution qui pouvaient exister dans des sociétés plus « primitives ».

La richesse des pays riches du centre du système capitaliste dépend fortement, jusqu'à ce jour, du pillage de la périphérie. Les principaux investisseurs capitalistes globaux sont dans les pays riches industrialisés, mais leur accumulation est basée sur l'exploitation du monde entier, sur *L'accumulation à l'échelle mondiale*, pour reprendre le titre du fameux livre de Samir Amin (Anthropos, 1970). Au lieu de laisser les pays de la périphérie utiliser leurs surplus économiques pour répondre à leurs propres intérêts internes, les pays du centre investissent une partie de ce surplus qu'ils se sont approprié pour étendre leur domination au reste du monde, appuyés activement par leurs établissements politiques et par la force militaire des Etats-Unis (ou de l'OTAN). Cela signifie que les pays pauvres ne sont pas en mesure d'utiliser leurs surplus économiques potentiels pour répondre à leurs besoins sociaux. Ces ressources remplissent au contraire les coffres des classes dominantes des pays riches et, pour une part, satisfont les goûts de luxe des petites élites compradore de la périphérie, complices des intérêts du capital étranger. [...Aux premiers temps du capitalisme industriel], les pays du centre ont agi énergiquement pour protéger leurs industries et leurs autres activités économiques de la concurrence étrangère.

Mais, maintenant que ces économies ont acquis une puissance extraordinaire et qu'elles ont besoin d'étendre toujours davantage leur emprise à l'échelle planétaire, le capital des pays du centre, les gouvernements et les organisations « internationales » travaillant pour leurs intérêts promeuvent ensemble le « libre-échange » – tout en défendant, de manière hypocrite, de nombreux avantages pour « leurs » industries. Avec la vague actuelle d'expansion capitaliste globale, le capital a acquis un très haut degré de mobilité et les biens qui étaient fabriqués dans les pays du centre sont de plus en plus produits dans des pays à bas salaire, avec un double but. Cela permet de concurrencer plus efficacement les concurrents qui continuent à produire dans les pays du centre. Cela assure un accès à de nouveaux marchés dans les pays et la région où la production a été transférée, dans la mesure où une classe disposant d'un pouvoir d'achat significatif se développe dans les pays de la périphérie. L'importation de marchandises produites à bas prix à l'étranger, fabriquées grâce à une main-d'œuvre exploitée et sous-payée, représente ainsi un autre biais par lequel la richesse du centre se renforce et se reproduit.

Le capitalisme, au travers de divers mécanismes – du pillage et de la domination coloniale à ses débuts, aux relations impérialistes dans sa version plus mature –, continue à reproduire la richesse du centre et le sous-développement de la périphérie. Il reproduit également dans chaque pays une structure de classes, y compris avec des

classes dominantes serviles dans les pays de la périphérie, qui ont leurs comptes en banques à l'étranger et qui comptent sur la force militaire américaine.

La production et la reproduction continue d'une structure de classes, avec la présence permanente d'une armée de réserve industrielle, signifie que les inégalités sous le capitalisme seront toujours importantes. Hiérarchie et classes impliquent que les différences dominent à tous les niveaux, avec une très large majorité de la population qui n'a que très peu ou aucun pouvoir effectif. La distribution de la richesse aux Etats-Unis indique l'ampleur de ces inégalités. Les 80 % les moins bien lotis de la population possèdent moins de la moitié de la fortune cumulée par le 1 % le plus riche. Les 40 % des ménages du bas de l'échelle ne possèdent que 0,3 % de la fortune totale. (cf. tableau). [...]

Il n'est pas nécessaire d'insister sur les gigantesques différences de richesse entre les pays capitalistes hautement développés et ceux de la périphérie. Le PIB moyen par habitant des pays développés est de 30'000 \$ par an. Il est de 6'000 \$ en Amérique latine et dans la Caraïbe, de 4'000 \$ en Afrique du Nord et de 2'000 \$ en Afrique subsaharienne. Mais ces chiffres dissimulent les pires situations. En effet, le PIB par habitant d'Haïti est de 1'600 \$, celui de l'Ethiopie de 700 \$ et il est inférieur à 600 \$ dans 6 pays d'Afrique subsaharienne. Les pays riches, regroupant 15 % de la population mondiale, génèrent 80 % du PIB de la planète. De l'autre côté, les pays les plus pauvres, avec 40 % de la population planétaire, ne produisent que 3 % de la richesse mondiale.

DISTRIBUTION DE LA FORTUNE AUX ETATS-UNIS

(Fortune nette, en 2001)

% des familles	% de la fortune
1 % le plus fortuné	33,4%
5 % les plus fortunés	59,2%
10 % les plus fortunés	71,5%
20 % les plus fortunés	84,4%
80 % les moins fortunés	15,5%
40 % les moins fortunés	0,3%

WWW.ALENCONTRE.ORG

Avec des documents sur le Brésil, le scandale de la corruption du PT et les réactions, le Venezuela, l'Irak...

Capitalisme et dégradation écologique

Des dégradations de l'environnement ont eu lieu dans de nombreuses sociétés précapitalistes. Le problème a cependant pris une nouvelle dimension avec le capitalisme, alors même que nous comprenons mieux les dégâts écologiques que l'activité humaine peut provoquer. La course au profit et à l'accumulation comme objectif supérieur de l'activité économique, le contrôle que les intérêts économiques exercent sur la vie politique, les nombreuses technologies développées dans les sociétés capitalistes et permettant aux êtres humains de modifier rapidement leur environnement (en petit ou en grand, intentionnellement ou non) : cet ensemble implique que des effets négatifs sur l'environnement sont inévitables. La pollution de l'eau, de l'air et du sol est un sous-produit inévitable de systèmes de production organisés dans le seul but de faire du profit.

Un système qui, de par sa nature même, doit croître et s'étendre ne peut que se heurter à la réalité du caractère fini des ressources naturelles globales.

Dans la logique de la production et de l'échange capitalistes, il n'existe aucun mécanisme inhérent tendant à encourager, ou à forcer, l'industrie à trouver des méthodes ayant un impact minimal sur l'environnement. Par exemple, de nouveaux produits chimiques, utilisés pour la production de biens manufacturés, sont régulièrement introduits dans l'environnement, sans que cela ait été précédé par une analyse adéquate de leur possible impact négatif sur l'homme ou sur les autres espèces. Le mercure rejeté dans l'air par les centrales au charbon pollue des lacs situés à ces centaines de kilomètres, ainsi que l'océan. L'usage abusif et courant d'antibiotiques, ajoutés à la nourriture des animaux confinés dans des étables surpeuplées et malsaines, a provoqué le développement de maladies résistantes aux antibiotiques. Une telle pratique est contraire à toute approche écologique sensée de l'élevage des animaux. Mais elle est importante pour le capital car elle permet d'accroître les profits. Le développement aux Etats-Unis d'une société centrée sur l'automobile a eu un impact gigantesque sur l'environnement. De vastes banlieues, fusionnant dans des « mégatropoles », ont en partie effacé les frontières entre communautés locales. Le gaspillage massif de pétrole, qui est la conséquence des déplacements en voiture pour se rendre à son travail, n'est qu'une facette de cette expansion des banlieues. Celle-ci exige aussi de faire des kilomètres en voiture pour aller faire ses achats dans des centres commerciaux

atteignables qu'en voiture, ou pour amener ses enfants à l'école ou jouer.

Les changements climatiques résultant du réchauffement global ne sont pas entièrement prévisibles, mais ils auront dans une large mesure des conséquences négatives. C'est une autre conséquence de l'insatiable exploitation capitaliste des ressources. [...] (Voir à ce sujet le dossier paru dans *La brèche* N°13, juin 2005).

Ressources limitées

Un système qui, de par sa nature même, doit croître et s'étendre ne peut que se heurter à la réalité du caractère fini des ressources naturelles globales. L'eau, l'air et la terre ne peuvent continuer à fonctionner correctement pour les êtres vivants de la planète que si la pollution ne dépasse pas leurs capacités d'absorber des polluants et de les neutraliser. De plus, des ressources naturelles sont utilisées dans les processus de production : pétrole, gaz, eau (dans l'industrie et dans l'agriculture), bois, minerais comme le fer et la bauxite, etc. Certaines ressources, comme les forêts ou le stock halieutique [de poisson], ont une dimension finie. Mais elles peuvent être renouvelées par des processus naturels si elles sont exploitées de manière planifiée et suffisamment flexible pour évoluer lorsque les conditions le justifient. L'usage des autres ressources – pétrole, gaz, minerais, nappes aquifères dans certaines régions désertiques (contenant de l'eau déposée à l'époque préhistorique) – est limité à jamais aux disponibilités existant actuellement.

Dans leurs opérations, les capitalistes ne considèrent en général que le court terme, 3 à 5 ans au mieux. C'est la manière dont ils doivent fonctionner, à cause du caractère imprévisible des affaires (phases dans le cycle économique, compétition des autres firmes, fluctuations dans le prix des intrants, etc.) ainsi que des exigences des spéculateurs qui n'ont en vue que le rendement à court terme. Par conséquent, les capitalistes agissent sans prendre le moins du monde en compte le fait qu'il existe des limites naturelles à leurs activités – comme s'il y avait une offre illimitée de ressources naturelles à exploiter. Lorsque chaque capitaliste individuel poursuit l'objectif de faire du profit et d'accumuler du capital, des décisions sont prises qui portent collectivement atteinte à la société dans son ensemble. Le déclin bien connu du stock de certaines espèces de poissons, parfois menacées d'extinction, en est une illustration. C'est l'intérêt à court terme de chaque propriétaire de bateau de pêche – dont certains travaillent à une échelle industrielle, pêchant, nettoyant et congelant – de maximiser leurs prises. Mais s'il n'y a pas de limite naturelle à l'avidité humaine, il y a des limites à la disponibilité de nombreuses ressources, y compris à la productivité des océans. [...]

Au miroir de la pauvreté

La pauvreté prend de l'ampleur en Suisse. Toutes les études montrent que cette dégradation est étroitement liée à la flexibilisation forcénée du marché du travail.

ALESSANDRO PELIZZARI

« De plus en plus d'indices démontrent que l'écart entre riches et pauvres en Suisse ne cesse de se creuser ». L'édition 2005 de l'Annuaire social publié par Caritas évalue pour 2004 à 1,2 million (16% de la population) le nombre de personnes dépendantes de l'assistance sociale, de l'assurance chômage ou de l'assurance invalidité. Le canton de Zurich compte 23% de personnes pauvres ou vivant à peine en dessous du seuil de pauvreté. A Genève, les demandes d'aide sociale ont augmenté de 18% en 2004.

Explications biaisées

Une cause majeure est la plus souvent citée: l'explosion du nombre de chômeurs-euses à partir des années 90 et les phénomènes d'exclusion sociale qui en découlent seraient les facteurs déterminants de la « nouvelle pauvreté ». En 2004, selon l'enquête suisse sur la population active (ESPA) 178'000 personnes étaient sans emploi en 2004 et 378'000 étaient en « sous-emploi », c'est-à-dire désirant augmenter leur taux d'activité. Ces 556'000 personnes manquant de longue durée. La révision de l'assurance chômage diminuant le nombre de jours de couverture de 520 à 400 jours a provoqué une forte augmentation du nombre de personnes en « fin de droit ». Parmi celles-ci, au moins 20% aboutissent à l'assistance sociale¹.

Le débat sur l'exclusion brouille cependant la vue sur les transformations profondes qui touchent au cœur même du marché du travail. Avoir un emploi et être pauvre n'est de loin pas contradictoire. Dans l'Union européenne, 35% des

ménages pauvres comptent au moins une personne active². En Suisse, l'augmentation du nombre de personnes pauvres durant les années 1990 est due pour deux tiers à la croissance de la pauvreté parmi les salariés. Les « working poor » – 7,5% de la population active, 250'000 personnes, plus d'un demi-million en comptant les membres de leurs ménages – représentent aujourd'hui 60% des personnes pauvres³ en Suisse.

Une « bombe sociale » ?

A première vue, cette situation s'explique avant tout par l'évolution des salaires en Suisse. Le taux de working poor est particulièrement élevé dans les branches à bas salaires comme la vente, les services à domicile, l'agriculture, le nettoyage ou encore l'hôtellerie, où les salaires moyens ont baissé d'environ 12% durant les années 1990⁴. Dans le même laps de temps, le revenu disponible (salaire brut moins cotisations sociales, impôts et loyer) des 25% des ménages les plus modestes a diminué de 10 à 15%⁵.

Depuis les années 1990, presque 20% des personnes habitant en Suisse ont fait l'expérience d'avoir vécu au moins pendant une année en dessous du seuil de pauvreté.

Ces chiffres ont refait la une des journaux en début d'année à l'occasion de la présentation d'une nouvelle étude sur les conditions de

vie des working poor⁶. Les syndicats ont saisi l'occasion pour brandir leur revendication d'un salaire minimum d'au moins Fr. 3'000.– (Paul Rechsteiner, président de l'USS, avance le chiffre de Fr. 3'500.– depuis ce printemps.) Cette revendication, légitime, ouvre sur deux questions.

Premièrement, comment imposer un salaire minimum dans un pays où moins de 40% des salariés sont couverts par une convention collective de travail ?

Deuxièmement, l'extension du travail précaire est une autre cause, majeure, de pauvreté pour les salarié-e-s. La grande majorité des working poor travaillent dans des formes d'emploi dites « atypiques »: 29% de tous les salariés à temps partiel sont pauvres (parmi les salariés à plein-temps, ce taux est « seulement » de 6%); 16,9% des working poor sont des « faux indépendants ».

Ces données soulignent la croissance du travail « atypique » en Suisse. Le nombre de contrats à durée indéterminée continue de reculer, tandis que les contrats à durée déterminée se multiplient. Le nombre de travailleurs à temps partiel a augmenté de 12% dans les années 1990: ils et elles représentaient 30,7% de la population active en 2001. Selon une étude de Caritas, un emploi sur dix doit être considéré comme précaire en Suisse; pour les femmes cette proportion est de 20%⁷. Une étude commandée par le seco⁸ évalue à 11,4% la proportion d'emplois précaires « potentiels ». Parmi ceux-ci, 38% relèvent du travail sur appel, 21% de contrats à durée déterminée, 16% du travail à domicile, 13% de faux indépendants et 8% de travailleurs à temps partiel.

Flexibiliser le marché du travail

Ainsi, la frontière entre emploi et chômage se brouille de plus en plus. Etre chômeur, surtout de longue durée, c'est s'engager dans l'engrenage des stages, des petits boulots, etc. Inversement, le chômage devient partie intégrante de la biographie professionnelle d'un nombre croissant de salarié-e-s et il touche de plus en plus de catégories professionnelles. En 2002, 300'000 personnes environ ont été, au moins temporairement, au chômage, soit 7,6% de la population active. La « précarisation des stables » fait son chemin. La pauvreté temporaire est un

phénomène peu connu, mais répandu en Suisse depuis les années 1990: presque 20% des personnes habitant en Suisse ont déjà fait l'expérience d'avoir vécu au moins pendant une année en dessous du seuil de pauvreté⁹.

Si le chômage, les bas salaires et l'extension du travail précaire sont les facteurs principaux à l'origine de la montée de la pauvreté en Suisse, ils répondent aussi à l'objectif d'une restructuration profonde du marché du travail, visant à rétablir les taux de profit du capital. Pour légitimer cette offensive, le patronat, les autorités et les « experts » à leurs services dénoncent les prétendues « rigidités du marché de l'emploi ». La protection offerte par le droit de travail, des allocations trop élevées de l'Etat social en cas de chômage, une trop grande protection contre le licenciement ou encore des contrats collectifs du travail fixant des salaires minimaux pour une branche entière seraient autant d'atteintes à la compétitivité et rendraient impossible toute création d'emplois. La « flexibilité » est par conséquent devenue le nouveau mot-clé. Le Conseiller fédéral Joseph Deiss a ainsi lancé la campagne en faveur de l'extension de la « libre circulation » des personnes aux nouveaux membres de l'Union européenne au nom de ladite compétitivité de la Suisse: « La flexibilité du marché du travail représente un vecteur de croissance économique qu'il ne faut pas sous-estimer »¹⁰.

Or, un bilan rapide de la « flexibilité » forcénée du

marché du travail – dans un pays comme la Suisse où cette flexibilité était déjà extrême – démontre exactement l'inverse de ce que dit la théorie officielle. Depuis vingt ans, alors que la précarité a explosé, que la flexibilité des contrats et du travail s'est généralisée, que le pouvoir d'achat des salariés a reculé, le taux de chômage a continué à monter. La baisse du coût du travail n'a pas été utilisée pour créer de nouveaux emplois. Les gains de productivité ont avant tout alimenté les rentes financières.

Les analyses de Marx gardent leur pertinence: les précaires et les « working poor » se rangent à côté des exclus et des chômeurs dans la nouvelle armée industrielle de réserve du capitalisme moderne; leur fonction, comme autrefois, est de faire pression sur les salariés stables et leurs exigences.



Travail précaire, flexibilité et croissance de la pauvreté vont de pair.

(Photo: Interfoto)

Le poing visible de la politique « sociale »

Pour que la pression sur les salarié-e-s les contraignant à vendre leur force de travail soit maximale, l'exclusion du marché du travail (chômage, impossibilité de travailler pour raison de santé, etc.) ne doit si possible pas être durable. C'est à cette condition qu'elle sert le plus efficacement à redéfinir vers le bas les conditions d'entrée sur le marché de travail.

C'est pour cela que la « flexibilisation » du marché du travail va de pair avec les « réformes » dans le domaine de la politique sociale. Il s'agit, d'une part, de maintenir un important différentiel entre les prestations sociales et les bas salaires... que l'on veut tirer vers le bas, tout en restreignant les conditions d'accès à ces prestations. D'autre part, le renforcement des mesures disciplinaires a pour objectif une réintégration à tout prix des bénéficiaires dans des emplois précaires, suivant le principe du workfare. Depuis la révision de l'assurance chômage, le nombre de jours de couverture a été réduit et les indemnités chômage ne sont plus un droit pour celles et ceux qui ont cotisé, mais sont conditionnelles à une contre-prestation sous forme de travail ou de participation à des programmes de « formation ». De même, la 5^e révision de l'assurance invalidité (AI) prévoit de remplacer les rentes par des indemnités journalières identiques à celles du chômage (70-80% du salaire) qui seront allouées aux personnes disposées, sous peine de sanction, à suivre des pro-

grammes de réadaptation ou d'intégration au marché du travail. Le but étant de réduire le nombre de nouvelles rentes de 20% (cf. *La brèche* N°13).

Cette stratégie n'est complète que si l'on s'attaque au dernier filet de protection, l'aide sociale. La Conférence Suisse des Institutions d'action sociale (CSIAS) s'en est chargée en publiant à l'automne 2004 les nouvelles normes intercantionales qui sont à la base de l'aide sociale cantonale et communale. La CSIAS aussi retourne la responsabilité de l'exclusion sur les exclus du marché de l'emploi, coupables de ne pas s'intégrer dans des entreprises qui ne veulent plus d'eux: « L'aide sociale accordée aux personnes n'exerçant pas d'activité lucrative, mais aptes au travail, doit être réduite à un niveau qui ne garantit pas le minimum d'existence à moyen terme »¹, dit le rapport d'experts. Le forfait d'entretien individuel est par conséquent réduit de Fr. 1076.– à Fr. 960.–, soit une perte de 10%, pondérée par un système de « bonus-malus ». Les « abus » pourront dorénavant être sanctionnés par une diminution de l'assistance individuelle jusqu'à Fr. 800.– par mois. Les « efforts d'intégration », quant à eux, seront récompensés par un supplément d'intégration pouvant faire monter le versement à Fr. 1260.–.

1. Cité in Kurt Wyss, Letzter Grundsicherung zerschlagen, in *Sozialistische Zeitung*, mars 2005.

1. *Le Courrier*, 8.1.2005.
2. Carlo Knöpfel, Anna Liechti, 1998: *Trotz: Einkommen kein Auskommen. Working Poor in der Schweiz*, Lucerne.
3. Tobias Bauer, Elisa Streuli, 2001: *Wer ist in der Schweiz trotz Erwerbarmut arm? In: Soziale Sicherheit*, Nr. 3.
4. Tobias Bauer, 1999: *Lohnstruktur und Lohnentwicklung im Detailhandel und Gastgewerbe*, Berne.
5. *Le Courrier*, 15.2.2005.
6. Stefan Kutzner, Ueli Mäder, Carlo Knöpfel (éd.), 2004: *Working poor in der Schweiz – Wege aus der Sozialhilfe*, Zurich. L'auteur de cet article a participé à cette étude.
7. Carlo Knöpfel, Simone Prodollet, 2001: *Prekäre Arbeitsverhältnisse in der Schweiz*, Lucerne.
8. Ecoplan, 2003: *Prekäre Arbeitsverhältnisse in der Schweiz*, Seco Publikation Arbeitsmarktpolitik, Nr. 9, Berne.
9. Tobias Bauer, Elisa Streuli, op cit.
10. *Le Temps*, 19.11.2004.

Un projet fantôme: la rente AVS à Fr. 3 000.–

L'USS a brandi depuis quelques années un slogan: une AVS à Fr. 3 000.– pour tous. L'étude commandée à ce sujet éclaire la démagogie du slogan.

BERNARD BOVAY,
CHARLES-ANDRÉ UDRY

La scène politique suisse est occupée par divers débats portant sur l'avenir de l'AVS et du deuxième pilier (caisses de pension). Pascal Couchepin a préparé un nouveau projet de la 11^e révision de l'AVS suite au rejet de la première mouture lors de la votation référendaire du 16 mai 2004. Deux contre-réformes structurent cette nouvelle révision: ladite «harmonisation» de l'âge de la retraite entre hommes et femmes, autrement dit l'élévation de l'âge de la retraite pour ces derniers; un modèle de «retraite anticipée», conçue hors du système de l'AVS et reposant sur les prestations complémentaires¹.

De son côté l'Union syndicale suisse (USS) a lancé une initiative proposant de même l'augmentation de l'âge AVS pour les femmes mais un autre modèle de retraite anticipée. Nous y reviendrons dans un futur article.

Enfin, un ensemble d'ajustements est en cours dans les caisses de pension. Il touche aussi bien la réglementation des différentes caisses que des normes légales, telles que le taux d'intérêt minimum (rémunération des avoirs vieillesse de chaque salarié) et le taux de conversion des rentes (c'est-à-dire le taux qui détermine le montant des rentes à partir de l'avoir vieillesse accumulé jusqu'à la retraite). Ces changements en cours sont fort importants, mais dispersés. Leur ampleur effective et leurs repercussions sont loin d'être saisies par les appareils syndicaux et la gauche institutionnelle. Cela méritera aussi une future analyse.

Une étude ensablée

Pour l'heure, nous nous attachons à examiner un autre projet de l'USS. Celui présenté en mars 2005 par neuf experts². Ces derniers exposent «la solution» au projet popularisé depuis quelques années par les cercles dirigeants de l'USS: un modèle pour une AVS assurant une rente minimale à hauteur de Fr. 3 000.–.

Deux mois après la publication de cette étude «de faisabilité», un de ses auteurs, Pierre Gilliard, doit reconnaître que pour l'USS cet objectif n'est pas une priorité: «En cas de volonté de changement [de l'USS] et avant le lancement d'une éventuelle initiative, il importerait d'affiner l'analyse et les critères...»³

Pourtant, le problème du niveau des rentes pour de larges secteurs de retraités reste entier et d'actualité. L'USS doit d'ailleurs le reconnaître. Son président, Paul Rechsteiner,

dans l'introduction de l'étude des experts, doit constater: «La situation économique des rentiers et des rentières varie beaucoup de l'un à l'autre, et les membres de certaines catégories sociales, de nombreuses femmes en particulier, sont mal protégés quand ils atteignent l'âge de la retraite ou sont frappés d'invalidité.» Et de souligner que «cet état de fait est reconnu depuis 1985...». En fait, depuis bien plus longtemps. Néanmoins, ce constat n'empêche pas l'USS et le Parti socialiste de continuer à mettre cette question entre parenthèses en termes de priorité sociale et politique. On agit un slogan, puis on l'efface.

Des faiblesses révélées

L'examen de l'étude précitée possède au moins un avantage: la mise en lumière de quelques faiblesses structurelles aussi bien au plan de l'analyse qu'à celui des propositions.

La non-réalisation de l'objectif de la couverture des besoins vitaux des rentiers AVS, plus de trente ans après sa déclaration constitutionnelle en 1972, est révélatrice des mécanismes du système politique dit consensuel.

L'avant-propos de Paul Rechsteiner reprend une affirmation contenue dans l'étude: «L'article introduit dans la Constitution fédérale en 1925, suite à la Grève générale de 1918, exigeait une assurance vieillesse et survivants et une assurance invalidité obligatoire, dont les rentes devaient couvrir les besoins vitaux de manière appropriée.»

Or, dans l'article constitutionnel de 1925, il n'est nullement fait mention de l'objectif que doit atteindre l'AVS⁴. Donc aucune référence n'est faite à la notion de couverture des besoins vitaux. Cette notion ne sera introduite dans la Constitution qu'en 1972.

A cette date, pour le Conseil fédéral, il s'agissait d'ancrer définitivement dans la Constitution le système des trois piliers, en ayant l'appui du Parti socialiste et de l'USS. En outre, il devait assurer la défaite de l'initiative intitulée «Des pensions populaires pour tous». Cette initiative avait été lancée par le Parti du travail et

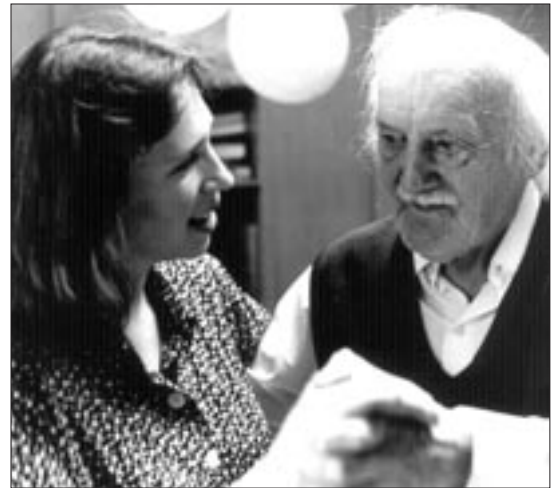
défendue lors du vote par une coalition rassemblant le PdT, les POCH, le PSA et la LMR⁵. Le contre-projet du Conseil fédéral s'imposa largement. Cette victoire de la droite, appuyée par les cercles dirigeants socialistes et syndicaux, allait rendre pratiquement impossible la relance d'initiatives analogues à celle des «pensions populaires», le système des trois piliers ne cessant de s'élargir.

La non-réalisation de cet objectif relatif à la couverture des besoins vitaux des rentiers AVS, plus de trente ans après sa déclaration constitutionnelle impérieuse de 1972, est révélatrice, à elle seule, des mécanismes et modalités de fonctionnement du système politique dit consensuel.

La référence erronée à 1925 ne relève pas d'une simple méconnaissance historique. En fait, elle révèle l'incompréhension des ressorts essentiels de la mise en place, depuis 1919, du système d'assurance vieillesse en Suisse. En réalité, la place des deuxième et troisième piliers a toujours déterminé celle du premier (AVS). A tel point que l'article 34 quater de 1972 – qui reste un objectif fort limité lorsqu'on le lit avec attention – est en quelque sorte un mensonge constitutif du système et constitutionnalisé.

Il est utile de rappeler que des dirigeants du mouvement syndical ont eux-mêmes – tel Robert Bratschi⁶ – insisté sur la nécessité de faire de l'AVS (instaurée en 1946) un système d'assurance ne permettant pas aux personnes de vivre en ne disposant que de cette rente.

Lors d'un débat parlementaire, en 1944, cette figure emblématique du mouvement ouvrier traditionnel helvétique affirmait: «Une chose me paraît certaine: les rentes ne doivent jamais être aussi élevées de sorte que toute misère soit écartée. D'autres mesures comme l'épargne et la conclusion d'assurance complémentaire restent nécessaires. J'espère – oui j'en suis convaincu – que l'assurance vieillesse fédérale sera une puissante incitation à la réalisation de telles assurances complémentaires parce que la valeur de l'esprit d'assurance ne sera comprise par le peuple qu'au moyen de la réalisation d'ensemble de l'assurance vieillesse fédérale... J'aimerais la voie suisse vers l'assurance qui permette qu'elle soit portée par l'initiative privée, à côté des pouvoirs publics, de la Confédération, des cantons et des communes.»⁷ Cette orientation confortait celle défendue par les assureurs et la majorité bourgeoise.



Pour l'USS, une rente AVS à Fr. 3 000.– c'est trois petits tours et puis s'en vont.

(Photo: Interfoto)

Le rôle des PC

La solution proposée, en mars 2005, par les experts requis par l'USS, est la suivante: des rentes AVS augmentées, s'échelonnant de Fr. 1500.– à Fr. 2 500.–. Autrement dit, des rentes ne permettant pas d'atteindre l'objectif proclamé de Fr. 3 000.–. Ne croyez pas qu'il s'agit d'une première étape... avant d'atteindre les sommets à hauteur de Fr. 3 000.– pour tous. Où donc se cache le truc? Simplement dans les prestations complémentaires.

Pour quelles raisons les prestations complémentaires (PC) existent-elles? Parce que le revenu de nombreux rentiers AVS-AI – y compris des rentiers touchant l'AVS et une petite rente LPP (deuxième pilier) – ne leur permet pas de vivre. Afin qu'ils disposent d'un minimum vital, il leur est alloué des PC. Ces dernières sont calculées de la façon suivante: un minimum et un maximum sont fixés dans la loi. Pour 2005, le minimum est de Fr. 16'040.– par année et le maximum de Fr. 17'640.–. Seul le canton des Grisons n'utilise pas le maximum, mais un montant de Fr. 17'040.–. A cela s'ajoutent deux montants qui sont importants, particulièrement pour cette catégorie de rentiers: le loyer et les primes de l'assurance maladie obligatoire⁸.

Si les montants effectifs de dépenses dépassent un seuil donné, c'est le maximum fixé qui est pris en compte. Pour faire exemple, une personne âgée peut être contrainte de changer de logement lorsque son loyer dépasse la limite prise en charge.

En outre, la franchise et la participation aux frais médicaux et hospitaliers de l'assurance de base sont assumées par les PC. On prend donc en considération la situation matérielle de chaque bénéficiaire des PC. Il est possible que, dans certains cas, le revenu total dépasse les

Fr. 3 000.–. Enfin, il faut avoir à l'esprit qu'une péjoration des PC pourra intervenir dans les années à venir étant donné la politique d'austérité budgétaire des cantons et de la Confédération.

Une logique assistentialiste

Dans l'hypothèse de la mise en œuvre de la proposition faite par les experts de l'USS, une fraction importante des salarié-e-s serait «au bénéfice» d'une rente totale de Fr. 3 000.–. Il s'agirait, de fait, de la quasi-totalité des personnes ayant perçu des bas salaires au cours de leur vie active. Ces rentiers disposeraient du même revenu, indépendamment du montant – qui ne peut qu'être faible – de leur caisse de pension. Il serait dès lors quasi impossible de contraindre des salarié-e-s à payer des cotisations à la caisse de pension alors qu'ils n'en retireraient aucun avantage. L'obligation constitutionnelle serait alors remise en cause par l'employeur et l'employé.

De plus, l'effet complémentaire prévisible de ce dispositif sur le deuxième pilier serait le suivant: 1° les salariés assurés et les rentes seraient revus à la baisse; 2° les entreprises seraient encouragées à se limiter au minimum légal; 3° les salarié-e-s des strates moyennes et supérieures verraient leurs prestations du deuxième pilier baisser et seraient, dès lors, stimulés à renforcer leur troisième pilier, d'où une individualisation accrue, à l'avantage du secteur financier (banques et assurances).

Enfin, les experts du projet de l'USS proposent qu'une part plus importante de salarié-e-s – par rapport à la situation présente – touche des rentes soumises à conditions de revenus (moins de Fr. 3 000.–). Ils proposent donc d'introduire une dimension d'assistance supplémentaire qui va à l'en-

contre des intérêts des salarié-e-s et de l'exigence historique d'un mouvement ouvrier digne de ce nom: revendiquer des droits sociaux et non une assistance. Une raison de plus pour enterrer définitivement ce projet.

1. Voir à ce sujet l'article Michela Bovolenta, «11^e révision bis de l'AVS: un camouflet», *Services publics*, 26 août 2005 (www.ssp-vpud.ch).

2. Tobias Bauer, Katerina Baumann, Pierre Gilliard, Claudia Kaufmann, Christoph Lips, Colette Nova, Otto Piller, Stéphane Rossini et Rita Schiavi.

3. *Domaine public*, 3 juin 2005.

4. L'article 34 quater de la Constitution de 1925 avait la teneur suivante:

«La Confédération instituera par voie législative l'assurance en cas de vieillesse et l'assurance survivants; elle pourra introduire ultérieurement l'assurance en cas d'invalidité. Elle pourra déclarer ces assurances obligatoires en général ou pour certaines catégories de citoyens.

Les assurances seront réalisées avec le concours des cantons; il pourra être fait appel au concours de caisses d'assurance publiques ou privées.

Les deux premières branches seront introduites simultanément.

Les contributions financières de la Confédération et des cantons n'excéderont pas, en tout, la moitié du montant total nécessaire à l'assurance.

Dès le 1^{er} janvier 1926, la Confédération affectera à l'assurance en cas de vieillesse et à l'assurance des survivants le produit total de l'imposition du tabac. La part de la Confédération aux recettes nettes provenant de l'imposition des eaux-de-vie sera affectée à l'assurance et à l'assurance des survivants» (*Recueil officiel*, 1926, pp. 33-34).

5. Les POCH (Organisations progressistes de Suisse), ayant sa base en Suisse allemande; le PSA (Parti socialiste autonome) était issu d'une scission de gauche du Parti socialiste tessinois; la Ligue marxiste révolutionnaire avait été créée en 1969 et se développait à l'échelle nationale.

6. Robert Bratschi, fils d'agriculteur, est issu de l'administration des CFF; il deviendra dirigeant du syndicat de ce secteur. Il fut président de l'USS de 1934 à 1953. Il siégea au Conseil national, dans les rangs du Parti socialiste, de 1922 à 1967.

7. *Bulletin sténographique du Conseil national*, 1944, p. 110.

8. Cela est valable pour les personnes qui ne vivent pas dans des EMS (établissements médico-sociaux); pour ces derniers, d'autres mécanismes sont prévus.

Guantanamo : un « goulag de notre temps »

Avec Guantanamo – qui n'est que la pointe de l'iceberg de tout un dispositif répressif – on prend la mesure de la régression des droits de la personne humaine dont est porteuse la montée en puissance des politiques impérialistes.

PAOLO GILARDI

Ouvert en avril 2002 mais fonctionnant depuis l'automne précédent, le camp Delta, le camp de concentration de Guantanamo ne cesse de susciter les rapports et les dénonciations. Le 25 mai dernier, Amnesty International le qualifiait de « goulag de notre temps ». Pourtant, l'administration Bush demeure inflexible, confortée par un arrêté de la Cour suprême du 28 juin 2004 qui accorde un statut légal à Camp Delta, de « camp de concentration ».

« Nécessité militaire »

C'est au nom de la « nécessité militaire » que l'ancien « Camp X-Ray », un camp temporaire de détention, a été transformé, le 29 avril 2002 en centre permanent de détention et d'interrogatoires desdits « combattants illégaux ». Y ont été internés, sans mandat aucun, quelque 660 détenus provenant de plus de 40 pays. Moins d'une centaine ont été libérés depuis janvier 2004.

Les deux notions, celle de « nécessité militaire » et celle de « combattants illégaux » ont leur importance. C'est en effet en vertu d'une prétendue « nécessité militaire » – qu'il est seul autorisé à apprécier – que le gouvernement des États-Unis peut suspendre, voire supprimer, un certain nombre de garanties constitutionnelles. C'est en vertu de cette notion que quelques 120'000 Japonais d'origine habitant la côte Ouest des États-Unis furent internés dans des camps de concentration après l'attaque de Pearl Harbor en décembre 1941 (cf. encadré).

Quant à la définition de « combattants illégaux », une notion juridique inconnue dans le droit international, elle permet de contourner les Conventions de La Haye de 1907

définissant la notion de « belligérant » et celles de Genève de 1947, notamment la troisième, qui définit les droits et les protections dont doivent bénéficier les prisonniers de guerre. En clair, cela prive les détenus des protections contre les mauvais traitements et la torture.

« Le fonctionnement [de Guantanamo] ne peut être considéré (...) que comme une pratique intentionnelle de traitements cruels et dégradants, d'une forme de torture. » CICR

Arguant que l'expression « guerre contre le terrorisme » ne serait qu'une formule rhétorique pour présenter, par l'emprunt au langage militaire, un ensemble d'opérations de sécurité, le 28 juin 2004 la Cour suprême absolvait l'administration du crime de non-respect des Conventions internationales.

Quant à l'estime dans laquelle cette même administration tient ces Conventions, il suffit d'écouter ses principaux porte-parole. En visite à la prison d'Abou Ghraïb en mai 2004, le secrétaire à la défense, D. Rumsfeld, déclarait aux troupes que « les Conventions de Genève ne constituent que des règles de base », avant d'ajouter « ou faut-il que Genève régenté aussi ce que vous avez à faire ce matin ? » (NBC's Today, 5.5.04).

Taliban ou al-qaediste ?

Dès lors, les détenus peuvent être privés des droits les plus

élémentaires tels que celui d'être défendus par un avocat, de connaître les raisons de la détention ou encore d'être jugés, sans parler des conditions élémentaires de la dignité humaine.

Alors que le même Rumsfeld prétend « qu'aucune protection accordée par les Conventions de Genève ne peut leur [aux internés du Camp Delta] être garantie » (id.), le président Bush s'empresse de rappeler, en mars 2003, que « ces gens détenus à Guantanamo sont des tueurs. Ils ne défendent pas les mêmes valeurs que nous ». De son côté, Dick Cheney, le vice-président, en rajoute : « n'oubliez pas, écrit-il, que ces gens sont vraiment dangereux. Ils ont fait vœu de tuer des millions d'Américains » (cité in Amnesty International, Rapport 2003)!

Cependant, même sur ce terrain, les choses sont tout sauf claires. D'une part, le commandement affirme que les trois quarts des détenus seraient liés au terrorisme : talibans ou membres d'al-Qaeda. Le son de cloche est différent dans les milieux du CICR. Nombreux en effet sont ceux qui estiment, sous couvert d'anonymat, que « moins d'un détenu sur dix » aurait des liens plus ou moins avérés avec les talibans ou la mouvance islamiste.

Les témoignages recoltés par Tom Wilner, avocat d'un des Komwéitins relâchés, expliquent peut-être ces apprécia-

tions divergentes. L'un des prisonniers rencontrés par Wilner raconte : « Le soldat américain n'arrêtait pas de me demander "l'es taliban ou d'al-Qaeda? l'es taliban ou d'al-Qaeda? tout en continuant à me frapper. A bout de forces j'ai répondu, au hasard : taliban. » (CBS News, 7.02.05)

Impur devant son dieu

L'inhumanité des conditions de détention est connue : les photos et reportages montrant les cages recouvertes de tôle blanche dans lesquelles sont enfermés les prisonniers sous un soleil de plomb ont fait le tour du monde.

En novembre 2004, le *New York Times* publiait de larges extraits d'un rapport confidentiel établi par le CICR suite à la visite effectuée par ses inspecteurs à Camp Delta en juin. Malgré les dénis de l'administration Bush, on pouvait notamment y lire en guise de conclusion que, « le fonctionnement [du camp] ne peut être considéré (...) que comme une pratique intentionnelle de traitements cruels et dégradants, d'une forme de torture » (NYT, 30.11.04).

D'après les rapports et les récits des personnes relâchées, les injures, les humiliations, les coups seraient monnaie courante. Il s'y ajoute des formes de torture particulièrement per-



Pour Amnesty International, Guantanamo est un « goulag de notre temps ».

verses basées sur l'humiliation sexuelle. Ce type d'interrogatoire est conceptualisé, dans un rapport secret du Pentagone parvenu à l'agence Associated Press, de la manière suivante : « Il faut donner au détenu le sentiment qu'il est impur, donc dans l'impossibilité de se présenter devant son dieu. » (CBS News, 27.01.05)

Bush contre... Lincoln ?

La barbarie de ce qui se passe à Guantanamo est évidente. Mais Camp Delta n'est qu'un des centres de détention de la guerre contre le terrorisme. Au total, « les USA disposent d'une trentaine de centres secrets de détention à travers la planète avec plus de 12'000 prisonniers [gardés] dans des conditions similaires à celles de Guantanamo » (Al-Jazeera.net, 27.06.05).

Dans les faits, la contre-

réforme conservatrice menée par l'administration Bush est en train d'imposer de nouvelles règles internationales non écrites.

Les Conventions de La Haye et de Genève avaient été directement inspirées le code Lieber, qui fut la première tentative de systématisation des lois de la guerre. Edité en avril 1863, en pleine Guerre de Sécession, et paraphé par Lincoln, sous le titre officiel d'« Ordre général numéro 100 », le code rejetait la prééminence de la « nécessité militaire » sur la dignité humaine et proscrivait expressément « toute forme de cruauté à l'égard des prisonniers » (America Magazine, 01.08.05).

Magazine qui fortement inspiré l'élaboration ultérieure du droit. Aujourd'hui, c'est la liquidation de quelque cent cinquante ans de droit international que l'administration Bush est en train d'inspirer. ■

« Une vipère reste une vipère... »

PAOLO GILARDI

C'est au printemps de 1942, quelques mois seulement après le bombardement de Pearl Harbor, que le gouvernement fédéral fait interner dans des camps de concentration quelques 120'000 Japonais d'origine habitant la côte Ouest des États-Unis.

Déjà victimes de discriminations racistes – l'accès à l'éducation, aux emplois, au logement leur sont difficiles, la confédération syndicale AFL leur refuse l'adhésion –, les Japonais d'origine vont voir la hargne à leur rencontre se décupler après Pearl Harbor.

Politiciens et militaires, journalistes et caricaturistes s'en donnent à cœur joie : on les traite de singes, vermine, chiens. Le *Los Angeles Times* va jusqu'à écrire qu'« une vipère reste une vipère, peu importe de savoir où son œuf a éclos »! L'ordre d'internement signé par Roosevelt date du 19 février. Au nom de la « nécessité militaire », 120'000 personnes sont interdites de séjour dans une zone comprise entre le Pacifique et l'Arizona. Elles sont déportées dans dix camps de concentration, dont la plupart se trouvent dans les montagnes de l'Arkansas. Les deux tiers des déportés sont citoyens des États-Unis.

Employés en un premier temps à terminer la construction des camps – à construire leur propre prison – les déportés sont ensuite affectés au « travail volontaire », notamment pour l'industrie agro-alimentaire californienne et l'industrie de guerre.

Surveillés par des gardes armés, ils sont parqués par groupes de six – souvent étrangers les uns aux autres – dans des cases de six mètres sur cinq avec un unique point d'eau servant à la fois d'évier, de lavabo et de toilette. Plusieurs révoltes éclatent, réprimées dans le sang. Certaines, seront relatées après la guerre dans le roman de Jeanne Wakatsuki Huston, « Farewell to Manzanar ». Dans d'autres cas, des militants de gauche organisent grèves et

débrayages à propos de la durée du travail, des conditions d'hygiène, de la qualité de la nourriture...

En dehors des camps, les propriétés des Japonais déportés – petites exploitations agricoles, commerces, buanderies – sont redistribués à des fermiers ou petits commerçants blancs, organisés dans des associations bénéficiant du soutien gouvernemental.

Considérés comme des sous-hommes (*less than human*), décrits par le général De Witt, l'administrateur des camps, comme « une race ennemie », les hommes déportés sont obligés de signer une demande d'incorporation à l'armée des États-Unis. On leur « offre la chance d'aller se battre ». 22% refusent! D'autres seront utilisés dans les services de traduction de l'armée. La majorité des enrôlés constituera la 442^e division (ségrégée racialement), l'une des plus décorées après la guerre du fait... du très grand nombre de morts.

Objet de la répression initiée par les démocrates – de Roosevelt aux élus locaux – la communauté japonaise trouve quelques rares soutiens auprès de certains leaders religieux. Par contre, la gauche n'écrit pas à ce moment l'une des pages les plus glorieuses de son histoire. Le Parti communiste, qui soutient l'effort de guerre et l'alliance de Staline avec Roosevelt, exclut de ses rangs ses membres d'origine japonaise qu'il accuse de représenter une « cinquième colonne ». Quant aux syndicats, le seul qui leur apporte un véritable soutien en menant campagne contre les déportations est celui des dockers. D'autres, comme le CIO de Californie, protestent contre les déportations mais... invitent les Japonais à ne pas s'y soustraire! En 1946 les camps sont fermés. Trente ans plus tard, en 1976, suite aux excuses officielles présentées par le président Ford, un montant de 3 milliards de \$ sera attribué aux familles des 120'000 déportés. ■

« Outsourcer » la torture

L'administration Bush met en place sa riposte à la campagne internationale de dénonciation de Guantanamo : « outsourcing » la torture. Elle envisage de transférer plus de la moitié des prisonniers vers d'autres pays. Un accord a été conclu avec l'Afghanistan pour le transfert de 110 prisonniers afghans. Amnesty International a publié le 5 août un communiqué où l'organisation constate que « les détenus de Guantanamo qui sont renvoyés en Afghanistan risquent d'être soumis à la torture, à des mauvais traitements et à d'autres violations des droits de la personne humaine ». Le transfert clandestin, par les services américains, de prisonniers à des régimes comme ceux de l'Égypte ou de l'Ouzbékistan – où les tortures les plus sauvages sont systématiques – est déjà une pratique courante. Dans un Rapport daté du 11 août 2005, Amnesty (www.amnesty.org) décrit

dans le détail comment deux ressortissants du Yémen, arrêtés dans le cadre de ladite « guerre contre le terrorisme », ont de fait disparu, transférés sous escorte américaine vers des lieux de détention inconnus, ont été soumis à la torture, avant d'être emprisonnés à Guantanamo, puis transférés au Yémen. Ces exemples confirment l'existence d'un réseau planétaire « de lieux de détentions, aussi sinistres que Guantanamo mais encore plus secrets » (Amnesty International) utilisés par l'administration américaine. Ces pratiques, tout comme le dispositif argumentatif et légal mis au point par l'administration Bush pour légitimer et légaliser le recours à la torture, donnent la dimension de la régression des droits de la personne humaine dont est porteuse la montée en puissance des politiques impérialistes, américaines comme européennes. ■

Paroles de bibs

De Jocelyne Lemaire-Darnaud, 102 min, 2002.



ROGER RAEMY

Ce film, sorti en salle fin 2001, a obtenu le prix du Public au festival de Belfort. Il donne la parole à quelques ouvriers de l'usine Michelin de Clermont-Ferrand. Le DVD comprend également un entretien avec la réalisatrice qui explique sa démarche.

Paroles de réalisatrice
Pourquoi avoir réalisé ce

film? Jocelyne Lemaire-Darnaud répond: « Dans un livre publié chez Grasset, François Michelin mettait en avant sa conception humaniste du capitalisme, quelques mois avant l'annonce d'une vague de licenciements sans précédent dans son entreprise. J'ai voulu savoir ce que les employés de Michelin pensaient des propos de leur patron, leur donner la parole et je me suis rendue à Clermont-Ferrand. Pourquoi pas un film en réponse à ce livre? Montrer un peu de la face cachée de la mondialisation, vérifier sur place les effets d'un management qui se dit exemplaire? » Plus simple à dire qu'à réaliser dans une ville où l'entreprise se confond avec l'environnement qu'elle a façonné, où le patron reste l'un des principaux employeurs de la région malgré les successions de licenciements. M. Michelin a réduit les effectifs de moitié

en dix ans sur ce site.

Pourtant, la majeure partie de ce film est consacrée au droit de réponse des ouvriers de Clermont-Ferrand. Elle est construite sous la forme d'un dialogue, entre le point de vue d'un grand patron contenu dans le livre, et celui des hommes et des femmes dont celui-ci parle: « ses » ouvriers, les « bibs ». L'autre partie du film est composée des prises de paroles de l'éditeur et du journaliste qui a coécrit le livre de M. Michelin, d'un économiste, de deux prêtres ouvriers et d'un couple de sociologues.

Les choix de montage et de réalisation montrent encore le soin particulier apporté à ce documentaire. Toutes les séquences en extérieur sont en couleur. Les témoignages filmés en intérieur en plans serrés sont en noir/blanc. Ce choix de cadre serré et en noir/blanc contribue à mettre en valeur le propos du témoin. Pour les

extérieurs, la couleur permet de montrer les traces laissées par l'entreprise dans le paysage. Rien d'étonnant que ce genre de film ne soit non seulement coproduit par aucune télévision, mais qu'en plus même Arte ait refusé de le diffuser. Par son sujet et par son traitement, ce film est aux antipodes des productions rapides et conformistes de l'idéologie objectiviste.

Paroles de Bibs

Ces paroles décrivent le quotidien: « Quand tu te mouches deux heures après être sorti et que c'est encore noir, tu sais bien que c'est pas bon. » Elles émettent des critiques: « C'est pas du tout moderne chez Michelin, à l'étranger oui! mais ici, c'est tout pourri! ». Elles pointent des contradictions: « On peut se battre pour les libertés dans le monde, par contre le monde devrait s'arrêter aux portes des ateliers Michelin! ».

Les « bibs » abordent tous les thèmes en puisant dans leurs expériences. Tous ces témoignages insistent sur la déshumanisation imposée par les cadences de production. Ils démasquent les discours idéo-

logiques qui remplacent les responsabilités du patron par celles des clients.

Ils comparent les allégations de leur patron avec les conditions dans lesquelles ils travaillent: la température de plus de cinquante degrés dans les ateliers, le chronométrage des tâches, les déqualifications dues à l'absence de formation continue ou encore l'impossibilité de connaître la composition des produits chimiques qu'ils manipulent sous prétexte de secret industriel.

Quand vous regarderez ce film, vous comprendrez ce qui le distingue d'autres films sur l'industrie. Ici, les témoignages offrent des informations sur les procédés permettant l'exploitation maximale des travailleurs. Le goût de déjà-vu ne surprendra pas puisqu'un a été confronté au travail salarié. Et pourtant, malgré « une répression intellectuelle permanente », ils s'associent encore pour lutter pour leur émancipation et leur dignité!

Distribution du DVD: http://www.co-errances.org/article.php3?id_article=191

EN BREF...

Cinéma

L'usine d'Alex Mayenfisch. Ce film (48 mn.) qui retrace l'histoire de l'entreprise IRIL dans l'ouest lausannois jusqu'à sa fermeture, est projeté depuis le 7 septembre au **Cinéma Bellevaux** à Lausanne et depuis le 12 septembre au **CAC-Voltaire** à Genève. Les séances du **7 septembre** (21h) au Bellevaux et du **12 septembre** (20h) au CAC-Voltaire ont lieu en présence du réalisateur. Une discussion aura lieu à l'issue de ces deux séances.

BD

Dans la nuit du champ de Eric Górski chez Glénat

Dans cette fable qui traite des camps de concentrations, Górski raconte comment les tomates prennent le pouvoir dans le potager et instaurent le tomatisme. Une histoire dans laquelle toutes ces têtes de tomates (pleines d'eau) pensent et affirment que leur potager est tellement plus sûr que le potager voisin!

Qui est le chef? de Quino chez Glénat

A cette question, l'auteur connu pour son personnage de Mafalda répond en un album. Chaque planche est une critique d'un aspect du chef et chacune de ces critiques tient en une seule planche! Celles des pages 1 et 9 notamment devraient figurer en bonne place dans toutes les entreprises, car l'humour peut également être un bon véhicule de la contestation.

Pacush Blues - Autopsie de mondes en déroute (tome 12) de Ptiluc chez Vent d'Ouest

Ptiluc revient une nouvelle fois avec son personnage de rats pour dresser une chronique contemporaine sur le ton de l'humour noir.

Bertrand avec D – « Le Balbizare »



CÉCILE PASCHE

L'automne arrive, toujours trop tôt. Avec ses déprimés, sa pluie. Alors on rentre à la maison. Et on est le moins possible. Forcément, le monde va mal et il y fait froid. Bertrand, c'est un maçon qui construit nos maisons. Solides, pour résister aux pluies de l'automne. Mais Bertrand, c'est aussi un garçon qui fait des chansons. Avec D, car les temps sont durs. Avec D, car quoiqu'il arrive c'est à la douceur qu'on aspire. Avec D, car son premier cédé, le Balbizare, arrive à point pour soigner la déprime de l'automne.

L'univers du Balbizare
Pour entrer dans le Balbizare, il faut y consacrer un peu de

temps. Chercher la clé, y entrer, se laisser porter par les mots et sonorités de cet univers à la fois nouveau et familier. Une voix, celle de Bertrand. Douce et ronde pour souligner la poésie des compositions. Brute, sans fioritures, comme la dureté des injustices subies par les ouvriers, les marginaux ou les enfants qui peuplent le Balbizare. Une guitare acoustique, simple comme celle du chansonnier. Une guitare qui se fait électrique lorsque la rage déborde. Pour souligner quelques rythmes, une grosse caisse, toute nue. Puis il y a Yves et son accordéon qui offrent à l'orchestre du Balbizare la palette des sentiments que peut produire cet instrument: la sonorité chaleu-

reuse du musette, le rythme endiablé de son cousin argentin ou la discrétion d'une note perdue, nostalgique. L'orchestre du Balbizare est riche en notes et généreux en sentiments.

Pourtant, les personnages que l'on y rencontre sont le plus souvent pauvres, écorchés par la vie. Les « mauvaises réceptions de Bertrand avec D » - c'est ainsi que se nomme le livret - évitent avec finesse les écueils du manifeste politique bien intentionné. Leur style marqué est celui de Bertrand, ce maçon qui dit « moi je » et fait des « chansons à la con », « trop longues », sur « tout ce qu'il trouve à la ronde ». Des bouts de vie, les meurtrissures des exploités, la mort mais aussi la rage des opprimés contre l'inconscience. Le Balbizare est une photographie sociale nappée d'onirisme.

Les rencontres du Balbizare

Au Balbizare, même le petit verre de terre à droit à ses rêveries. Tirant son chariot de pierres, sifflant la « chanson de l'histoire et de son compagnon », il y devise avec un petit garçon. Il raconte l'histoire d'Ephémère qui, après avoir posé son balluchon et bâti sa maison commence une nouvelle ère « où l'amour aura la

raison ». Le ver de terre de préciser: « N'aie crainte oh mon petit frère, cet homme fera bien attention que chaque petit lambeau de chair aura ici la compassion, que d'autres rois sanguinaires n'en eurent jamais la même conception, que tous pourront crier ouvert vive la liberté et la passion ». Si le garçon, « du bas de son école buissonnière », écoute le ver de terre et s'estime heureux d'avoir appris la chanson « qui raconte la victoire fière du bon Ephémère contre le peuple des cons », il n'en démasque pas moins le conte. Et le ver de terre de retourner à son chariot de pierres.

Pas très loin du verre de terre travaillent les terrassiers, au rythme de la vie, de la mort et des souvenirs. Si la chanson porte leur nom, l'inconscience en est le personnage principal. Une inconscience vue comme un fossé dans lequel les terrassiers jetteront leurs pelles, après les avoir brûlées, « quand les femmes en auront marre de danser seules leur tango et que les souvenirs d'armée ne rassembleront plus les machos, quand la famille qui s'avance nous rappellera que de garder les yeux fermés ça ne paye pas ».

Le ver de terre, les terrassiers, leur cousin le fossoyeur, Gédéon le cul-de-jatte, l'ami Boniface et son destin tra-

gique, tous ont leur chanson. Tous se rassemblent pour peupler celle du « Balbizare » qui résume l'univers de tout l'album. Au Balbizare, tout se paye en chanson. Bertrand y chante des chansons d'ouvriers car il est fauché, de plombier car il est sale, des suppliques pour se faire pardonner, des tangos pour draguer, des chansons en gueulant quand il est fâché ou en pleurant car certaines pauvres gens lui font pitié. Un seul problème, l'absence de synthé qui lui interdit la chanson à succès!

Trouver le chemin du Balbizare

Comme le chante Bertrand avec D, « Le Balbizare c'est fait pour tout l'monde mais il faut savoir trouver la clef ». Le début de la quête peut s'effectuer grâce à l'album disponible chez les meilleurs disquaires. On pourra la poursuivre en assistant aux concerts prévus en Suisse romande, le 18 septembre à Genève à l'occasion du Festival « La Rue est à vous », le 7 octobre à Neuchâtel au Bar King ou encore à la Gare aux Sorcières à Moléson. Enfin, le site internet www.bertrandavecch.ch offre quelques indices supplémentaires qui seront utiles aux plus assidus.

AGENDA

FRIBOURG

Judi 15 septembre: Manifestation contre le démantèlement des services publics. 17h, Place Python. Dans le cadre d'une journée nationale de mobilisation sur ce thème. Org.: *Syndicat des services publics (SSP) Fribourg et Union syndicale fribourgeoise.*

Lundi 3 octobre: Assemblée de bilan du « Comité d'action pour un non de gauche le 25 septembre », 19h 30 au Café des Maréchaux (R. des Chanoines 9) à Fribourg.

LAUSANNE

Samedi 10 septembre:

Régularisation! Large manifestation, 14h 30, Place de la Palud. Pour la régularisation des personnes sans papiers! Pour l'arrêt des expulsions! Pour la régularisation des personnes déboutées!

Org.: *la coordination Asile Vaud ainsi que le Collectif vaudois de soutien aux sans-papiers, avec diverses autres associations, sont à l'initiative de cette manifestation.*

SUISSE

15-18 septembre: Deuxième université d'été d'Attac-Suisse, aux Rasses (Vd), sur le thème « Pour une alternative solidaire à la construction néolibérale de l'Europe ». Durant ces trois jours, six sessions, des ateliers, des conférences et débats. Prix: Fr. 220.- logement et repas compris; prix réduit: Fr. 110.-
Programme et inscriptions sous <http://www.suisse.attac.org/uni>, au 022 800 10 40 ou à: Attac, CP 5105, 1002 Lausanne.

Allemagne : l'arbre et la forêt

Les élections du 18 septembre 2005 sont présentées comme un moment de grand changement. Mais lequel ?



L'un de ces trois individus est un syndicaliste. Lequel ?
 (Régence: Klaus Volkert, à gauche, président du Comité d'entreprise de VW, le avec Peter Hartz, chef du personnel de VW et H. Schuster, ancien membre de la direction de Skoda et compagnon d'offices de Volkert.)

JEAN-FRANÇOIS MARQUIS

Les élections fédérales du 18 septembre prochain en Allemagne mobilisent l'attention. A gauche, les regards se focalisent sur ce qui est présenté comme un nouveau parti, «Die Linkspartei» (Le Parti de gauche). Avec ses figures de proue Oskar Lafontaine et Gregor Gysi (cf. **La breche** N°14-15), il est crédité d'environ 10% d'intentions de vote. Cela galvanise toutes sortes d'espoirs.

Pour le quotidien de la finance britannique, le *Financial Times* (FT, 26 août 2005), ces élections sont «les plus importantes depuis 1969». La bourgeoisie européenne attend aussi beaucoup du scrutin. Le «Parti de gauche» ne semble cependant pas lui provoquer de migraines. De quoi réfléchir.

Le «modèle VW»

Le potentiel d'une force politique, comme le Parti de gauche, n'est pas décelable si l'on fait abstraction du contexte social et politique dans lequel elle émerge et agit. Quel est ce contexte aujourd'hui en Allemagne ?

Début juillet : un scandale sans précédent éclate à Volkswagen (VW). D'anciens hauts cadres de la multinationale, le chef du personnel Peter Hartz ainsi que le président du Comité d'entreprise (Betriebsrat), Klaus Volkert, sont impliqués dans un ensemble d'affaires où se mêlent : la mise en place de sociétés écrans pour décrocher des commandes de VW, des voyages de luxe des membres du Comité d'entreprise agrémentés de «cadeaux divers», la location des services de prostituées, le tout financé par des comptes de VW. Volkert et Hartz ont dû démissionner. Ils étaient depuis le début des années 90 les piliers du prétendu «modèle social» VW, si souvent cité en exemple au sein du mouvement syndical européen. Volkert, «représentant» du personnel, touchait un salaire annuel de 365'000 euros. Il était un des pontes du syndicat

IG Metall. Il siégeait au conseil de surveillance de VW avec notamment Jürgen Peters, le président d'IG Metall. Impossible de surestimer la signification de ce scandale.

● La direction de VW, qui n'a pas dû être surprise, va lancer une brutale restructuration. Le groupe a des capacités pour produire 6 millions de voitures : il n'en fabrique que 5. «VW avertit qu'il y aura des coupes dans les salaires ou dans l'emploi», titrait le FT du 25 août 2005. La direction de VW va profiter du discrédit frappant le syndicat et le comité d'entreprise pour passer en force.

● «Le monde du business allemand doit devenir plus flexible et s'adapter plus rapidement à la compétition globale. Pour cela, il doit améliorer sa productivité et baisser ses coûts salariaux. La question est : peut-il continuer à y parvenir par le biais du consensus ?» (FT, 12 juillet 2005). Le patronat allemand s'empare de l'affaire pour porter un coup décisif au système de la participation (Mitbestimmung) et accroître sa marge de manœuvre.

● Ces révélations mettent à jour le niveau de connivence atteint entre des sommets des appareils syndicaux et les lieutenants du Capital (comme Hartz). Avec les multiples mécanismes de corruption, en petit ou en grand, que cela implique. Tout indique que VW n'est pas une exception.

● Avant même ce scandale, les salaires ont subi, particulièrement en 2004, une succession de défaites majeures, qui se sont traduites par une augmentation du temps de travail et de la flexibilité, ainsi qu'une diminution des salaires. Que ce soit chez Siemens, à DaimlerChrysler, chez Opel ou dans la fonction publique, les directions syndicales ont joué un rôle crucial pour laisser les protestations sans perspectives et pour faire accepter ces déroutes comme un «moindre mal».

● L'hebdomadaire *The Economist* du 20 août dernier titre : «La surprise économique de l'Allemagne». Suit un bilan, éloquent : «Suite à l'intense pression qu'elles ont subie ces dernières années, les grandes firmes allemandes ont restructuré et coupé dans leurs coûts, qui avaient gonflé. Pour une fois, ce processus a été aidé par les syndicats.» En conséquence «l'Allemagne, longtemps pays d'Europe avec les coûts les plus élevés, a pris une avance en terme de compétitivité sur la France, l'Italie, les Pays-Bas et même la Grande-Bretagne.» Evidemment, «les profits et la Bourse ont fortement augmenté». Pour expliquer cette évolution, *The Economist* va à l'essentiel : «Une étude

récente de la banque Morgan Stanley montre que plus de 30% de la force de travail en Allemagne est désormais engagée à temps partiel ou de manière temporaire. Cela signifie que les entreprises peuvent recourir à leurs services de manière beaucoup plus flexible qu'avant.» Sans compter l'impact des cinq millions de chômeurs, dont les prestations ont été brutalement réduites par la loi Hartz IV.

«Schröder mérite le respect»

Du social, passons au contexte politique. A nouveau, la bourgeoisie, allemande ou européenne, est explicite.

Le *Financial Times* du 26 août publie un plaidoyer pour une claire victoire, le 18 septembre, de la CDU/CSU d'Angela Merkel. Néanmoins, «Gerhard Schröder, l'actuel chancelier, mérite le respect pour avoir commencé le processus de réformes. Ses réformes sociales ont rendu plus difficile pour les chômeurs de longue durée de prétendre à des indemnités permanentes. Ses réformes ont souvent été critiquées (...) Mais, au moins, c'était un début.»

«Gerhard Schröder, l'actuel chancelier, mérite le respect pour avoir commencé le processus de réformes» Financial Times

Le patronat allemand souhaite une victoire d'Angela Merkel lui permettant de gouverner avec les Libéraux, car «les dirigeants du patronat allemand veulent que les élections débouchent sur des réformes du marché du travail augmentant le temps de travail, accroissant la flexibilité et facilitant l'engagement et le licenciement du personnel», explique le FT du 18 août. Le journal cite le directeur en Allemagne de la banque d'affaires Goldmann Sachs : «Si elle arrive à s'imposer, Merkel mènera des réformes plus agressives que personne ne l'imagine et elle s'appuiera pour cela avec succès sur la dynamique créée par l'Agenda 2010 [de Gerhard Schröder].» Mais une grande coalition, regroupant les conservateurs de la CDU/CSU et le SPD, est aussi envisagée. Le patron d'Allianz, la plus grande compagnie d'assurances du pays et un pilier du capitalisme d'Outre-Rhin, donne son sentiment : «Je ne sais pas si nous en arriverons à une grande coalition, mais mes contacts avec tous les

partis font que j'ai relativement confiance dans le fait que, quelque soit la constellation gouvernementale, elle poussera relativement rapidement à la réalisation des réformes. Il n'y a pas de grand danger de stagnation.» (FT, 18 août 2005).

Le neuf et le vieux

Voilà le contexte de la percée, dans les sondages pour l'heure, du Parti de gauche. Les actions de protestation n'ont pas manqué : des manifestations du lundi contre les lois Hartz aux grèves chez Daimler ou Opel. Mais aucune n'a permis de mettre un cran d'arrêt à cette offensive de la classe dominante. Ni n'a grossi les rangs d'un mouvement social. L'écho électoral rencontré par le Parti de gauche n'est pas le prolongement d'une résistance sociale en train de s'amplifier et de s'organiser. Il en est plutôt le substitut.

Ensuite, l'habit neuf – le nom de Parti de gauche et l'écho soudain dans les médias – ne doit pas faire oublier le bois dont est fait celui qui les porte. C'est le PDS, lui-même héritier direct du SED, le Parti unique stalinien à la tête de la DDR jusqu'en 1989, qui a changé de nom. Son appareil, formé aux meilleures traditions, est aux leviers de commande ; il a déjà réduit son «partenaire» de la WASG (Alternative électorale pour le travail et la justice sociale) à la portion congrue. Le PDS a participé à plusieurs coalitions gouvernementales avec le SPD, dans des Länder de l'est et à Berlin. En appliquant, sans rechigner, des programmes de contre-réformes à la Schröder. Les piliers syndicaux de la WASG «sont chez eux dans les milieux sociaux-démocrates classiques» (NZZ, 23 août 2005). C'est encore plus vrai d'Oskar Lafontaine, longtemps président du SPD. Lors du Congrès du Parti de gauche, il vient de s'opposer à un salaire minimum de 1400 euros, parce que «trop élevé» (NZZ, 29 août 2005). Il n'a pas été ministre des finances de Schröder pour rien.

Les sondages indiquent que deux tiers des personnes voulant voter pour le Parti de gauche le font par rejet des partis existants. Confondre cette protestation, réelle, avec les bases d'une recomposition d'une alternative sociale et politique, ne peut que préparer des désillusions.

LABRECHE.CH

Un large dossier sur la votation du 25 septembre, les archives...

ABONNEMENT

Talon à renvoyer à **La breche**, case postale, 1000 Lausanne 20, abonnement@labreche.ch. Vous pouvez aussi faire directement votre versement au CPP 17-247 469-2, **La breche**, 1000 Lausanne 20.

Je souscris à un abonnement (12 N°/an)

- normal (20.-) de soutien (50.- et plus)
 à l'étranger (50.- / 35 euros)

Nom : Prénom :

Rue et numéro :

NPA et localité : Pays :

Adresse mail (facultatif) :

J'offre un abonnement à La breche

- normal (20.-) de soutien (50.- et plus)
 à l'étranger (50.- / 35 euros)

Coordonnée du/de la bénéficiaire :

Nom : Prénom :

Rue et numéro :

NPA et localité : Pays :

Adresse mail (facultatif) :

CONTACTS

Pour prendre contact avec le MPS :

MPS, CP 209, 1211 Genève 4, mps-g@bluewin.ch • MPS-BFS, CP 961, 1700 Fribourg 1, mps-fribourg@bluewin.ch • MPS, CP 120, 1000 Lausanne 20, mps-vd@fastnet.ch • MPS, CP 2218, 1950 Sion 2, mpsvs@hotmail.com • MPS, CP 2320, 6501 Bellinzona, mps-ti@bluewin.ch • MPS, Pf 2002, 4001 Bâle • MPS, Pf 129, 3000 Berne 23 • MPS, Pf 8707, 8036 Zurich.

Coordonnée de la personne à qui envoyer la facture :

Nom : Prénom :

Rue et numéro :

NPA et localité : Pays :

Adresse mail (facultatif) :